

ADT
ATO.

AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ASBL
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AGENTSCHAP VOOR
TERRITORIALE ONTWIKKELING VZW
VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2011



Ce rapport est publié par



AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ASBL
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

AGENTSCHAP VOOR
TERRITORIALE ONTWIKKELING vzw
VOOR HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

BIP – rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles – T +32 (0)2 563 63 00 – F +32 (0)2 563 63 20
contact@adt.irisnet.be – www.adt-ato.irisnet.be



À l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Éditeur responsable: Luc Maufroy, rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles

Crédits photographiques : ADT-ATO [EAS] (couverture et pp. 7, 17, 21, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 40, 42, 44, 45, 52, 55), Agora (p. 19), Atelier Christian de Portzamparc (p. 23), G. de Kinder (p. 30), William Delvoye (p. 20), Michel Desvigne Paysagiste (p. 13), Greish (p. 18), KCAP (p. 29), F. Point (pp. 38, 39), Studio 12 (p. 49).

Dépôt légal: D2012/10.645/4

Design by kaligram

PRÉFACE

Dès sa création, la Région s'est attachée à élaborer des plans stratégiques en vue de structurer la gouvernance du territoire. Ainsi, le Plan Régional de Développement a défini un ensemble de priorités essentielles pour la Région. Le PRD a constitué l'amorce d'une meilleure transversalité des politiques intra- et interrégionales. Les divers plans sectoriels, élaborés par la suite, ne se sont pas limités aux seules mesures réglementaires. Ils ont eu également comme objectif de sensibiliser et responsabiliser les acteurs ainsi que d'impliquer les citoyens.

Durant les deux décennies écoulées, la Région s'est d'abord attachée à la proximité en développant les Contrats de quartier, fondements de la rénovation urbaine à l'échelle locale.

Progressivement, la Région a pensé à des échelles plus larges. D'une part, parce que l'échelle de proximité ne permettait pas à elle seule d'appréhender tous les défis en termes d'infrastructures et d'équipements, de cohésion et d'intégration sociales. D'autre part, la stratégie d'attractivité et de mise en valeur à l'échelle internationale exigeait d'élargir le périmètre d'intervention. Ces réflexions se sont concrétisées par les Zones d'Intérêt Régional (ZIR) et les Zones Levier, puis par l'élaboration des Schémas directeurs. Enfin, le Plan de Développement International (PDI) a concrétisé cette volonté de positionner mieux encore la Région à l'échelle internationale.

L'élaboration du nouveau Plan Régional de Développement Durable (PRDD) est l'occasion d'apporter des réponses aux grands défis auxquels la Région est confrontée, mais également d'articuler les logiques de la proximité avec celles de l'internationalisation qui s'impose de plus en plus comme horizon d'avenir pour notre Région. Toutefois, ces politiques régionales ne peuvent se mettre en œuvre sans la mobilisation forte des services publics et parapublics bruxellois qui s'efforcent d'améliorer leurs compétences managériales tout en s'ouvrant sur une gouvernance de coopération et de participation. Mais pour dynamiser la mise en œuvre des politiques, il convient également de mieux appréhender les caractéristiques du territoire et de concrétiser la planification spatiale par un urbanisme de projets.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement de Bruxelles-Capitale a mis en place l'Agence de Développement Territorial.

Ainsi, la Région s'est dotée d'un outil permettant d'une part, de disposer de données pertinentes pour comprendre l'évolution sociale et urbaine ainsi que le fonctionnement du territoire afin d'aider le Gouvernement à poser ses choix stratégiques en termes de planification urbaine et, d'autre part, de concrétiser les grands projets urbains du Gouvernement en fédérant les acteurs publics et les multiples investisseurs privés voire même de surmonter les divergences en élaborant un urbanisme opérationnel innovant.

La lecture de ce rapport annuel 2011, chacun pourra le constater, et je m'en félicite, démontre que l'Agence s'est investie avec efficacité sur ces deux terrains, qu'elle se construit l'expertise nécessaire et se met à disposition de tous les acteurs qui désirent s'impliquer dans le développement de notre Région.

Il est, certes, encore trop tôt pour pouvoir dire que tel immeuble, telle infrastructure, tel équipement... est sorti de terre grâce à l'ADT. Mais sa direction et toute son équipe ont jeté de multiples bases de la Région-Capitale de demain, posé de multiples jalons vers une Région bruxelloise meilleure, tant pour les Bruxelloises et les Bruxellois que pour les visiteurs, investisseurs, travailleurs... qu'elle accueille.

Ainsi, l'implication de l'ADT dans une série de dossiers concrets a permis d'améliorer très sensiblement les interactions entre les intervenants publics. Je m'en réjouis et je considère qu'il est essentiel de pérenniser cette démarche collective des administrations régionales, des organismes para-régionaux, des communes...

De même, pour ne citer que quelques exemples, en pilotant l'étude sur les équipements scolaires, en participant à l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable, en coordonnant les intervenants publics et privés des zones stratégiques, l'ADT a réalisé un travail certes méconnu du grand public mais essentiel pour la Région.

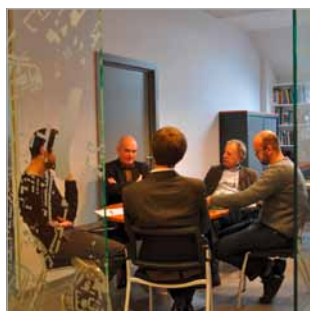
L'ADT, comme aménageur public, est une Agence qui est jeune et qui, au vu des très nombreux projets élaborés dans la Région, a un bel avenir devant elle.

Charles Picqué,
Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

TABLE DES MATIÈRES

UNE AGENCE AU SERVICE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	7
La lettre de missions	8
UNE REPRÉSENTATION DES ACTEURS PUBLICS DE LA VILLE	9
L'Assemblée générale	9
Le Conseil d'administration	11
Les réunions	12
LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES	13
Bilan 2011 : 11 actions clés qui font bouger la ville!	13
Une méthode de travail	14
Le suivi des zones stratégiques	17
LA CONNAISSANCE TERRITORIALE : FACILITER LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE	33
Objectifs et méthode	33
Le Plan Régional de Développement Durable	34
L'assistance et le partage d'expertise	37
L'analyse de l'évolution des territoires	38
LE PROJET DE MARKETING URBAIN (PROGRAMMATION FEDER 2007-2013)	42
Les actions stratégiques	43
Les actions de communication	46
Le partenariat : la plateforme	48
Le travail de réseau	48
PARTICIPER À DES RÉSEAUX ET PROJETS EUROPÉENS	49
EUROCITIES : échanger sur la gouvernance métropolitaine	49
Le projet INTERREG IVB – RESPOND 2015 : repenser la participation	50
Le projet URBACT-LINKS : présenter les bonnes pratiques de l'ADT	51
S'informer sur les programmes et projets européens	51
UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE	52
Diffuser et se faire connaître	52
S'informer et échanger	56
Valoriser	60
L'ÉQUIPE	61
Les formations	62
LES MOYENS FINANCIERS	63

UNE AGENCE AU SERVICE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE



Créée à l'initiative du Gouvernement de la Région, l'Agence de Développement Territorial – ADT est constituée en asbl. Ses statuts coordonnés (publiés aux annexes du Moniteur belge du 31 juillet 2008) définissent son objet (article 3) :

«L'Agence de Développement Territorial est une structure stratégique du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Elle a pour but de renforcer la gouvernance dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire et de revitalisation urbaine, de favoriser une politique cohérente et durable de la ville et de répondre aux objectifs inscrits dans le Plan Régional de Développement (PRD) et dans les documents stratégiques régionaux.

La connaissance territoriale et le développement territorial sont les deux axes de travail dans lesquels s'inscrivent les missions de l'ADT :

- > la **connaissance territoriale** vise une connaissance commune du territoire et des outils de développement par tous les acteurs régionaux et locaux, par le biais d'une analyse du développement urbain au moyen de l'observation des quartiers et de l'évaluation des politiques de la ville;
- > le **développement territorial** vise à anticiper (mener des études permettant de déterminer des choix stratégiques pour la Région), accompagner (les partenaires directement concernés par le développement de la zone ou du projet) et coordonner (les actions et les acteurs) les choix de développement du territoire régional, en concertation avec tous les acteurs régionaux, locaux et autres, ainsi que de les opérationnaliser, notamment dans le cadre du Plan de Développement International. »

Intermédiaire entre les acteurs publics et privés, l'Agence a pour mission de faire converger les points de vue et les actions en matière de Connaissance et de Développement territorial. Cette convergence s'appuie sur l'intérêt commun des parties représentées.

La composition de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale souligne la volonté du Gouvernement de faire de l'ADT une plateforme de discussion et de travail entre les acteurs publics du développement urbain. Sa gouvernance veille à garantir une autonomie de gestion dans le cadre fixé par le Conseil d'administration et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

LA LETTRE DE MISSIONS

L'article 10 des statuts de l'ADT indique que les objectifs à atteindre par l'ADT sont à préciser dans une lettre de missions. La précédente lettre de missions couvrait les années 2008 à 2010.

Une nouvelle lettre de missions pour les années 2011 à 2015 a été adoptée par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2011 et par l'Assemblée générale réunie le 24 juin. Le Gouvernement l'a approuvée le 1^{er} mars 2012.

La lettre de missions 2011-2015 intègre les pistes de travail assignées par l'accord de Gouvernement 2009-2014.

L'ADT devient ainsi un « facilitateur » de la connaissance et du développement harmonieux du territoire, au service de l'ensemble des acteurs urbains publics et privés (habitants, entreprises, usagers...) bruxellois, belges et étrangers.

L'ADT a pour tâche de :

> **faciliter la connaissance de la ville**

Elle active la connaissance pour mieux répondre aux enjeux stratégiques auxquels la Région de Bruxelles-Capitale est confrontée, en facilitant l'analyse du territoire et de la situation socio-économique des habitants ;

> **faciliter le développement urbain, en particulier les zones stratégiques**

Elle s'assure de la réalisation des options prises par le Gouvernement. Elle anticipe, accompagne et coordonne les choix de développement du territoire régional, en concertation avec tous les acteurs régionaux, locaux, publics et privés.

Concrètement, l'Agence rassemble les acteurs et facilite le dialogue entre eux. Elle s'engage vis-à-vis des acteurs et des décideurs. Elle tend à répondre aux attentes des citoyens (habitants et usagers) comme à celles du secteur privé. Elle développe une vision prospective à long terme pour la Région de Bruxelles-Capitale.

La nature de ses missions incite l'Agence à s'inscrire résolument dans un modèle de gestion par projet qui lui permet d'assurer son rôle d'interface. À cet effet, elle promeut des outils communs permettant aux différents partenaires de gagner en efficacité ainsi qu'une expertise en matière de participation.

La gestion par projet exige un suivi régulier de la qualité de la production et du feedback vers les partenaires, demande d'investir dans un profil élevé des compétences de son équipe, nécessaires pour mener à bien ces engagements. Elle demande une organisation fonctionnelle souple au sein et entre les équipes et nécessite une communication interne efficace.

Enfin, pour assurer sa mission d'interface et sa gestion partenariale, la communication vers l'ensemble de ses partenaires et des acteurs urbains est à considérer comme un outil stratégique majeur. ■

UNE REPRÉSENTATION DES ACTEURS PUBLICS DE LA VILLE



La composition des organes décisionnels de l'ADT traduit la volonté d'organiser une plateforme de travail et d'échange de savoirs entre les acteurs du développement urbain.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale est composée de représentants :

- > du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des administrations, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

En sa réunion du 23 juin 2011, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a :

- > désigné Monsieur Arnaud Verstraete comme représentant du Secrétaire d'Etat Bruno De Lille, en remplacement de Monsieur Jonas De Meyer et, sur proposition de l'Administration de la Vlaamse Gemeenschapscommissie, Monsieur Pieter Van Camp, en remplacement de Monsieur Mathieu Voets ;
- > pris acte de la désignation de Monsieur Étienne Coekelberghs, en remplacement de Monsieur Philippe Moureaux, comme représentant du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean et de Madame Françoise Dupuis, en remplacement de Monsieur Daniel Fuld, comme représentante du Collège des Bourgmestre et Échevins de la Commune d'Uccle.

Depuis le 24 juin 2011, l'Assemblée générale est donc composée comme suit :

Les représentants du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Pierre Dejemeppe, Président (pour le Ministre-Président);
- Arlette Verkruyssen (pour le Ministre des finances et du budget);
- Antoine Crahay (pour la Ministre de l'environnement et de la rénovation urbaine);
- Caroline Grillet (pour la Ministre de la mobilité et des travaux publics);
- Bénédicte Wilders (pour le Ministre de l'emploi et de l'économie);
- Thierry Mercken (pour le Secrétaire d'État en charge de l'urbanisme et de la propreté publique);
- Arnaud Verstraete (pour le Secrétaire d'État en charge de la mobilité);
- Bernard Van Nuffel (pour le Secrétaire d'État en charge du logement).

Les représentants des administrations régionales, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Philippe Barette (Bruxelles Mobilité);
- Patrick Crahay (Direction Rénovation urbaine de l'AATL);
- Corentin Dussart (Cellule de Gestion et de Coordination FEDER 2007-2013);
- Ann Geets (Direction Études et Planification de l'AATL);
- Patrick Andres (STIB);
- Pierre-Yves Bolus (Atrium);
- Vincent Carton (Bruxelles Environnement);
- Yves Frémal (Bruxelles-Propreté);
- Martine Gossuin (SDRB);
- Catherine Grosjean (SLRB);
- Denis Mertens (Société régionale du Port de Bruxelles);
- Patrick Debouverie (Administration de la Commission communautaire française – Cocof);
- Pieter Van Camp (Administratie van de Vlaamse Gemeenschapscommissie – VGC).

Les représentants des 19 communes :

- Christian Ceux (Ville de Bruxelles);
- Étienne Coekelberghs (Commune de Molenbeek-Saint-Jean);
- Jean-Marie Colot (Commune de Berchem-Sainte-Agathe);
- Marianne Courtois (Commune de Forest);
- Chantal De Saeger (Commune de Ganshoren);
- Willem Draps (Commune de Woluwe-Saint-Pierre);
- Françoise Dupuis (Commune d'Uccle);
- Nathalie Gilson (Commune d'Ixelles);
- Didier Gosuin (Commune d'Auderghem);
- Cécile Jodogne (Commune de Schaerbeek);
- Paul Leroy (Commune de Jette);
- Cathy Marcus (Commune de Saint-Gilles);
- Ahmed Medhoune (Commune de Saint-Josse-ten-Noode);
- Martine Regniers (Commune d'Evere);
- Tristan Roberti (Commune de Watermael-Boitsfort);
- Nadine Sonck (Commune de Woluwe-Saint-Lambert);
- Didier van Eyll (Commune d'Etterbeek);
- Anne-Marie Vanpévenage (Commune d'Anderlecht);
- Natacha Wyns (Commune de Koekelberg).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de représentants :

- > du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > des administrations, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > de la Ville de Bruxelles et de 5 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

L'Assemblée générale du 24 juin 2011 a procédé à la nomination des administrateurs suivants : Étienne Coekelberghs, Pieter Van Camp et Arnaud Verstraete en remplacement de Philippe Moureaux, Mathieu Voets et Jonas De Meyer.

Le Conseil d'administration est donc composé comme suit depuis ce 24 juin 2011 :

Les représentants du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Pierre Dejemeppe, Président ;
- Caroline Grillet, Premier Vice-Président ;
- Bénédicte Wilders, Second Vice-Président ;
- Arlette Verkruyssen, Trésorier ;
- Antoine Crahay, Secrétaire ;
- Thierry Mercken ;
- Arnaud Verstraete ;
- Bernard Van Nuffel.

Les représentants des administrations régionales, organismes d'intérêt public et institutions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Philippe Barette ;
- Patrick Crahay ;
- Corentin Dussart ;
- Ann Geets ;
- Patrick Andres ;
- Pierre-Yves Bolus ;
- Vincent Carton ;
- Yves Frémal ;
- Martine Gossuin ;
- Xavier Leroy ;
- Denis Mertens ;
- Patrick Debouverie ;
- Pieter Van Camp.

Les représentants des communes :

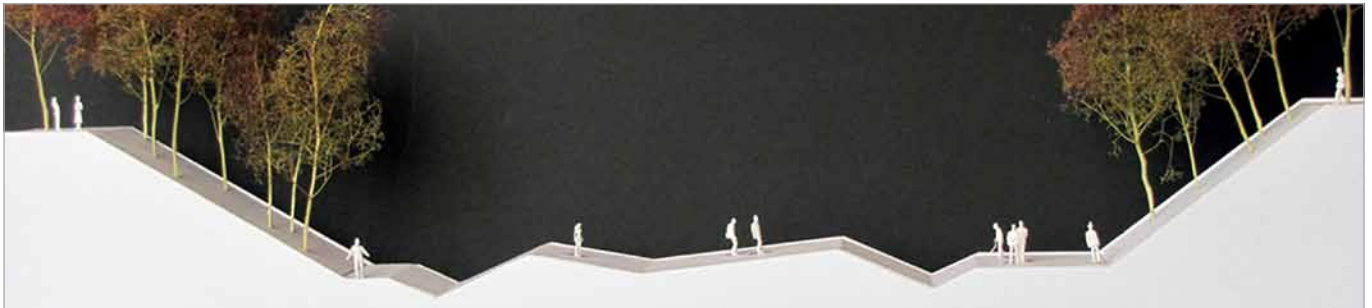
- Christian Ceux ;
- Etienne Coekelberghs ;
- Marianne Courtois ;
- Willem Draps ;
- Cécile Jodogne ;
- Cathy Marcus.

LES RÉUNIONS

L'**Assemblée générale statutaire** s'est réunie le 24 juin pour approuver le rapport d'activités 2010, le compte des recettes et des dépenses 2010 et le budget 2011.

Le **Conseil d'administration** s'est réuni six fois : les 11 février, 29 avril, 7 mai, 8 juillet, 29 septembre et 16 décembre 2011. ■

LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES STRATÉGIQUES



La mission première en matière de développement territorial est d'assurer le développement des zones stratégiques régionales et d'opérationnaliser les grands projets urbains à vocation régionale qui y sont situés.

Depuis 2010, l'Agence assure le suivi du développement des dix zones stratégiques définies par le PDI, en précisant le mandat pour chacune d'entre elles. Si l'Agence s'est ainsi prioritairement attachée à suivre le développement des zones stratégiques pour lesquelles un schéma directeur a été adopté par le Gouvernement (Tour & Taxis, Quartier européen, Botanique et RTBF-VRT), elle a été amenée à étudier et/ou accompagner des zones qui n'ont pas fait l'objet d'un tel schéma : le Heysel (dans le cadre de l'élaboration du projet «Néo»), le quartier de la Gare du Midi (rédaction d'une note d'orientations), le site de Josaphat (étudier les moyens de relancer le processus d'élaboration des PPAS) et Delta (assister la Société d'Acquisition Foncière – SAF dans les négociations avec la Commission européenne). En outre, en 2011, l'Agence s'est vu confier le suivi opérationnel du Plan directeur Canal.

BILAN 2011 : 11 ACTIONS CLÉS QUI FONT BOUGER LA VILLE !

- > Rédaction d'une note d'orientation pour le quartier Midi comprenant une analyse des enjeux, forces et faiblesses du quartier, une analyse des projets et des recommandations urbanistiques et de gouvernance.
- > Étude de cohérence paysagère des espaces verts du site de Tour & Taxis : organisation du comité d'accompagnement, soutien à la maîtrise d'ouvrage (Bruxelles Environnement) et à la maîtrise d'œuvre (MDP).
- > Rédaction d'un projet de Règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ) pour le Périmètre urbain Loi (PuL).
- > Réalisation d'un schéma de cohérence paysagère portant sur les projets immobiliers IRET Development (showroom BMW) et Destrier (Home Familial Bruxellois et SLRB), et intégrant la chaussée de Louvain.
- > Aide à la maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement complet du boulevard Saint-Lazare.
- > Participation au lancement d'un plan directeur pour la zone du canal.
- > Validation des différentes phases d'élaboration des PPAS Botanique et Tour & Taxis par les acteurs publics concernés. Recherche de compromis éventuels.

- > Projet Néo : initiative de créer un lien fort entre, d'une part, les porteurs et les bureaux d'études et, d'autre part, les administrations régionales concernées (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité...).
- > Suivi des études de faisabilité urbanistique, immobilière et de mobilité pour l'implantation d'un pôle européen à Delta.
- > Réalisation d'un inventaire des grands équipements en recherche d'un lieu.
- > Incitation au lancement d'une étude visant à déterminer le trajet précis de la ligne de tram qui traversera le site de Tour & Taxis.

UNE MÉTHODE DE TRAVAIL

De manière générale, l'Agence veille à favoriser une approche intégrée du projet urbain : en tant qu'interface entre toutes les parties, publiques et privées, impliquées dans le développement d'une zone stratégique, elle s'efforce de créer les conditions pour que les objectifs stratégiques élaborés par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale soient respectés et que les principes d'aménagement actés pour chaque zone soient traduits concrètement.

Cette approche passe par une optimisation de la gestion du projet dans son ensemble, notamment :

- > la centralisation, l'actualisation régulière et le partage de l'information, notamment via le nouveau site Internet de l'ADT ;
- > le renforcement des collaborations entre institutions et acteurs clés, la mise en relation des auteurs de projet et des développeurs publics et privés avec Bruxelles Environnement et le facilitateur Quartiers durables afin de mettre en place des stratégies et méthodes pour faire des zones stratégiques de véritables quartiers durables ;
- > la mise sur pied de cellules opérationnelles par projet (comme par exemple pour le projet de réaménagement des «Espaces publics Saint-Lazare») et la mise en commun des compétences ;
- > l'organisation des comités de suivi des différents projets visant à coordonner les acteurs publics et privés ;
- > l'organisation de comités de suivi transversaux aux différentes zones stratégiques afin d'aborder des questions communes aux territoires développés, notamment celles du développement durable et des grands équipements ;
- > des analyses immobilières : analyse du marché, montages opérationnels... ;
- > des études complémentaires : urbanistiques, juridiques, économiques... ;
- > l'identification des outils urbanistiques, juridiques et opérationnels adéquats pour développer certains projets.

L'Agence est dorénavant systématiquement associée aux divers comités d'accompagnement chargés de suivre l'évolution des rapports et études d'incidences environnementales relatifs aux projets de plans et demandes de permis et certificats d'urbanisme.

Au service des autorités régionales, l'Agence :

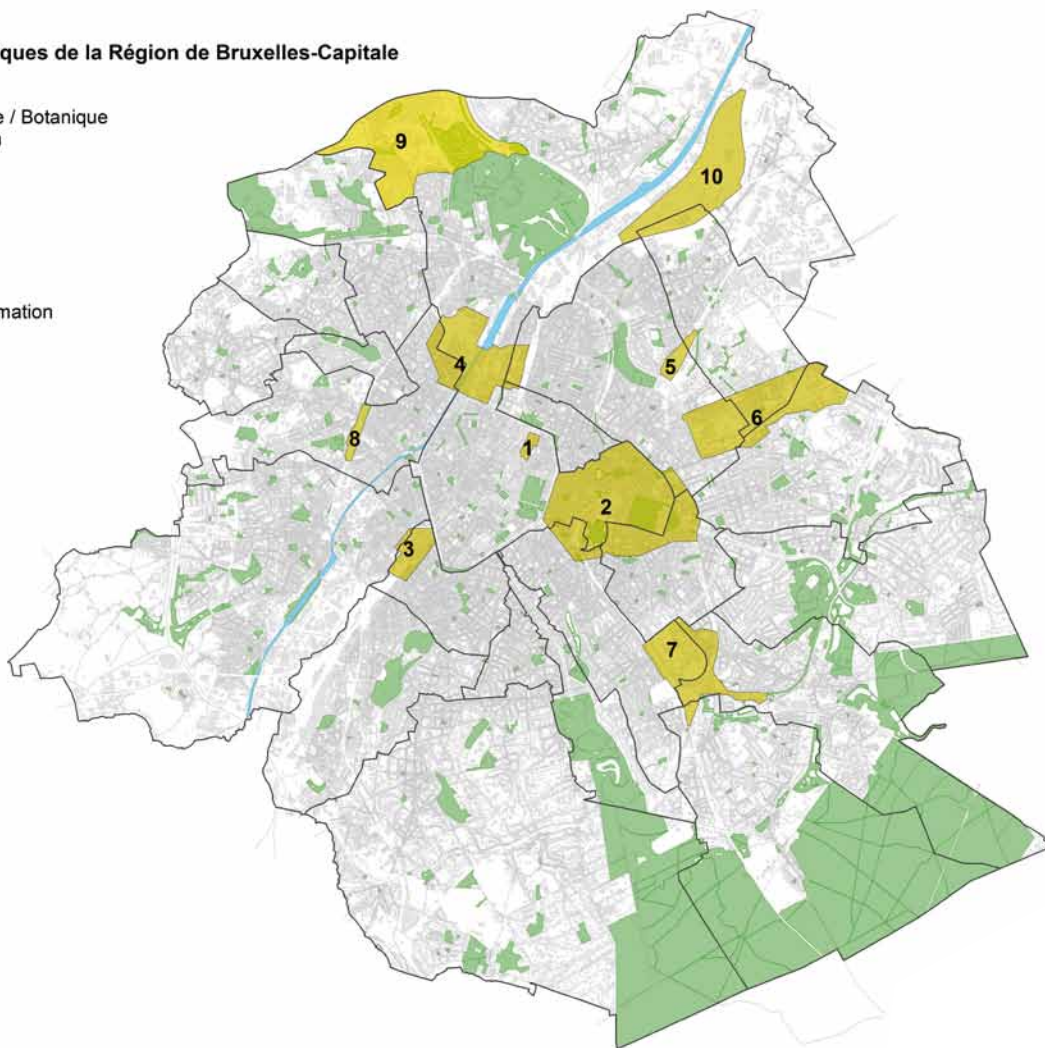
- > apporte un appui et son expertise en urbanisme aux différents cabinets ministériels et administrations. Elle fournit ainsi les éléments de réponses aux questions et interpellations parlementaires relatives aux différentes zones ;
- > assiste les maîtres d'ouvrage autant que les maîtres d'œuvre dans leur travail sur les zones, s'appuyant pour ce faire sur sa bonne connaissance transversale de l'ensemble des développements prévus sur chacune des zones ;
- > s'efforce, dans un souci d'anticipation, à faire en sorte que les projets de développement reçoivent les soutiens financiers nécessaires à leur réalisation. L'Agence a ainsi émis diverses propositions de lignes budgétaires à inscrire dans le cadre des négociations Beliris, à mener avec le pouvoir fédéral.

L'Agence veille par ailleurs à s'impliquer et à apporter son expertise transversale dans l'analyse des enjeux urbains d'actualité :

- > l'augmentation du taux de vacance des bureaux au regard de la croissance démographique : l'Agence suit l'étude sur la reconversion des bureaux en logements, menée par la SLRB et le Cabinet de Secrétaire d'État au Logement. En effet, certaines zones stratégiques sont directement concernées par la problématique parmi lesquelles Reyers (secteurs de la rue Colonel Bourg et des avenues Marcel Thiry et Pléiades), le Quartier européen, la zone Botanique (rue Royale) ;
- > l'avenir de la Jonction Nord-Midi (en lien avec les zones stratégiques Midi et Botanique) : outre les échanges avec les différentes institutions du groupe SNCB (Infrabel, B-Holding, Eurostation, Euro Immo Star), l'Agence est, comme le bMa, partenaire du projet Jonction, initiative des asbl Recyclart et CONGRES (www.jonction.be). À ce titre, elle participe aux différentes activités programmées (conférences, débats, expositions... autour de la problématique de la mobilité ferroviaire à Bruxelles).

Les zones stratégiques de la Région de Bruxelles-Capitale

1. Cité administrative / Botanique
2. Quartier européen
3. Gare du Midi
4. Tour & Taxis
5. Josaphat
6. Reyers
7. Delta
8. Gare de l'Ouest
9. Heysel
10. Schaerbeek-Formation





LE SUIVI DES ZONES STRATÉGIQUES

ZONE LEVIER TOUR & TAXIS (schéma directeur adopté en décembre 2008)

En 2011, les principales évolutions du projet Tour & Taxis concernent l'élaboration du projet de PPAS, devant traduire en dispositions réglementaires les options du schéma directeur, les réflexions sur le futur parc, le tracé de la ligne de tram devant assurer une bonne accessibilité du site en transports publics, la demande de permis pour le futur siège de Bruxelles Environnement, ainsi que les réflexions sur le développement d'activités économiques sur les terrains du Port situés entre Tour & Taxis et le TIR.

L'Agence s'est principalement attelée à suivre l'élaboration du PPAS et à poursuivre l'organisation des comités de suivi thématiques, et ce en fonction des nécessités et de l'évolution des différents projets en cours sur et à proximité du site.

Les comités de suivi

Le comité de suivi Espaces Verts

Afin d'assurer une cohérence paysagère à la mosaïque d'espaces verts prévus sur et à l'entour du site de Tour & Taxis, Bruxelles Environnement a confié, en octobre 2010, au bureau Michel Desvigne Paysagiste (MDP) une étude visant à définir les lignes directrices pour l'aménagement de l'ensemble des espaces verts de la zone et ce de la place Bockstael au bassin Béco.

L'Agence a été associée tout au long du processus d'élaboration de l'étude. Plus particulièrement, elle a :

- > participé aux comités de suivi restreints organisés par Bruxelles Environnement et le Cabinet de la Ministre de l'Environnement des 19 janvier et 25 février (cadrage de l'étude au vu des attentes du maître d'ouvrage);
- > relancé l'organisation et la coordination de comités de suivi réguliers. Les deux dernières réunions des 6 avril et 23 juin ont permis d'aborder la programmation des espaces verts, leurs accès, ainsi qu'un descriptif des séquences constituant la chaîne d'espaces verts;
- > assuré un suivi régulier, en collaboration étroite avec Bruxelles Environnement, de la finalisation de l'étude du prestataire (rédaction d'une note de synthèse et d'un atlas illustratif). Ces deux documents ont été rendus publics fin novembre.

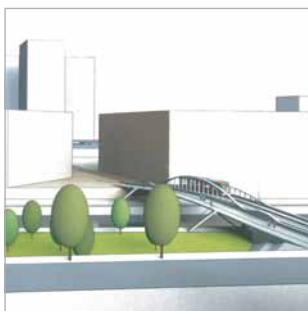
Le comité de suivi Mobilité

Le schéma directeur prévoyant de desservir le site par une nouvelle ligne de tramway, le Cabinet de la Ministre des transports publics a commandé au bureau Tritel SA une étude socio-économique pour déterminer le meilleur tracé possible.

L'Agence a participé aux comités de suivi mis en place par le Cabinet (les 11 février, 29 juin et 14 décembre) au cours desquels ont été analysés les tracés de terminus à terminus, les tracés au droit du site de Tour & Taxis et le calendrier de mise en œuvre.

L'analyse socio-économique multicritères a permis de retenir un tracé reliant la Gare du Nord à la place Bockstael en passant par la rue Picard, le site de Tour & Taxis, la rue Demeer et le boulevard Bockstael. L'étude conclut à la nécessité de la mise en service du tramway dès que le seuil de 50 % du développement du site de Tour & Taxis aura été atteint.

Une proposition de décision sera soumise au Gouvernement au cours du deuxième trimestre 2012.



Le comité de suivi Développement économique

Des espaces à vocation industrielle, portuaire ou de logistique bordent le site de Tour & Taxis: le centre TIR (qui fait l'objet d'un projet de développement), le centre Byrrh (acquis par le CPAS de la Ville de Bruxelles pour y réaliser un centre d'entreprises et une crèche) et Greenbiz (espace dédié aux entreprises tournées vers les métiers du développement durable).

L'Agence a organisé le 5 juillet un comité de suivi « Développement économique » pour examiner les projets du Centre d'Activités Économiques (Port de Bruxelles), du Centre d'entreprises Greenbiz (SDRB) et du Centre Byrrh (CPAS de la Ville de Bruxelles).

Les maîtres d'ouvrage ont présenté l'état d'avancement de leur projet. Parmi les enjeux importants identifiés, citons la cohabitation entre le centre Byrrh et le TIR, et plus particulièrement, le traitement de la voirie à créer entre ces projets, ainsi que les questions de l'intégration urbaine et du type d'activités envisagées dans les projets du Port.

Suite au comité de suivi, l'Agence a suscité des réunions bilatérales avec le Port de Bruxelles, l'architecte portuaire, le CPAS de la Ville de Bruxelles et le Maître architecte pour garantir le respect par les projets des lignes directrices du schéma directeur. Elle sera par ailleurs associée en 2012 aux concertations organisées par la SDRB pour le projet TIVOLI.

À la demande du Cabinet du Ministre-Président, l'Agence a émis en février un avis circonstancié sur l'opportunité d'activer le droit de préemption au profit du Port de Bruxelles pour des terrains propriété de la SA Project T&T et sur la compatibilité des projets du Port avec les développements futurs sur le site de Tour & Taxis.

La protection et la valorisation du patrimoine architectural

Complémentairement à l'inventaire sommaire établi en 2010, l'Agence a mandaté Monsieur Guido Vanderhulst pour réaliser un descriptif détaillé de l'ensemble des bâtiments ou infrastructures à valeur patrimoniale de la zone Tour & Taxis: analyse architecturale et patrimoniale, examen de l'état du bâti, identification des espaces capables afin de permettre à l'ADT d'y proposer des occupations et réaffectations pertinentes. Cette étude est disponible sur le site de l'ADT depuis le 20 mars 2011.

La mise en corrélation de cette étude et de l'inventaire des équipements errants en Région de Bruxelles-Capitale réalisé par l'Agence vise à mieux mettre en adéquation l'offre d'espaces disponibles et les demandes émanant d'opérateurs culturels.

Trois éléments patrimoniaux ont retenu plus particulièrement l'attention: le pont monumental du Jubilé, le bâtiment Binje Ackermans sur le quai aux Matériaux et le Château d'eau:

- > suite aux discussions avec le Cabinet du Ministre-Président, la question de la rénovation du pont du Jubilé fait l'objet d'un examen attentif de la part de la Direction Monuments et Sites (DMS);
- > le relevé détaillé des bâtiments existants quai aux Matériaux a permis une meilleure prise en compte de ceux-ci dans le cadre de l'étude paysagère menée par MDP;
- > le devenir du Château d'eau (propriété de B-Holding) fait l'objet d'une attention particulière par le CPAS de la Ville.



Le suivi des procédures administratives en cours

Le Plan particulier d'affectation du sol (PPAS)

L'Agence a suivi l'évolution de l'élaboration du PPAS, confiée par la Ville de Bruxelles au bureau d'études Agora.

Elle a participé aux cinq réunions du comité d'accompagnement du rapport d'incidences environnementales (RIE). Ces comités ont permis de finaliser la phase de situation existante et d'entamer la phase de programmation du RIE.

Pour favoriser la validation par toutes les instances des différentes étapes-clés de l'élaboration du plan et suite à la demande de la Ville de Bruxelles d'éclaircir certains points de l'arrêté du 23 avril 2009, l'Agence a constitué un groupe de travail pour clarifier les intentions du texte de l'arrêté et rendre un avis commun à la Ville de Bruxelles. Le groupe s'est réuni à deux reprises.

Le permis d'urbanisme pour la ZIR 6B (futur siège de Bruxelles Environnement)

L'Agence a participé activement aux réunions du comité d'accompagnement de l'étude d'incidences sur la demande de permis concernant la ZIR 6b en veillant notamment à ce que soient prises en compte les options stratégiques transversales pour la zone, inscrites tant dans le schéma directeur que dans les conclusions de l'étude paysagère.

L'accompagnement de l'Agence a aussi permis une clarification de l'esprit de l'arrêté du 23 avril 2009, quant à l'implantation souhaitée pour le futur siège de Bruxelles Environnement. C'est ainsi qu'à la demande de l'ADT, une option supplémentaire a été étudiée pour l'entrée principale du site.

Le rapport final du RIE a été clôturé en mai et a donné lieu à l'introduction le 3 novembre d'une demande de permis amendée.

Divers

L'ADT a par ailleurs suivi l'évolution des différents projets en cours dans la zone par le biais de comités de suivi, de rencontres bilatérales ou de notes à l'attention des cabinets concernés. Il s'agit des projets suivants : Pont Picard, Pont Monumental, MSF Belgique, Tivoli, avenue du Port.

Dans ce contexte, l'Agence a rédigé plusieurs notes à l'attention du Cabinet du Ministre-Président concernant :

- > le projet de l'avenue du Port et le développement des activités économiques sur la zone portuaire (ex-BILC) ;
- > l'état d'avancement de la zone stratégique ;
- > l'état d'avancement du dossier Espaces Verts de la zone ;
- > la demande de périmètre de préemption introduite par le Port de Bruxelles.

L'information des citoyens et la participation

La collaboration avec BRAL en matière d'information et de participation a été poursuivie :

- > dans le cadre du Contrat de quartier « Maison Rouge », organisation pour les habitants d'une visite guidée du site et participation à l'atelier qui a suivi (le 31 mars) ;
- > présentation au comité de quartier Maritime de l'état d'avancement des études sur le futur parc et le tracé de la ligne tram : les 5 avril et 12 septembre au Centre Culturel Maritime.



ZONE LEVIER BOTANIQUE (schéma directeur adopté en novembre 2006)

Suite à l'adoption du schéma directeur «Zone Levier n°6 Botanique», la Région a invité en 2007 la Ville de Bruxelles à traduire dans un PPAS les options de développement retenues : reconversion de l'ancienne Cité administrative de l'État en un quartier mixte, atténuation de l'effet de barrière urbaine de la Cité et renforcement des connexions entre le site et les quartiers habités environnants, réaménagement complet des boulevards, continuité verte entre le Pentagone et le Jardin Botanique.

Un premier projet de PPAS, élaboré par la Cellule Plan (Département Urbanisme) de la Ville de Bruxelles, a été soumis à l'enquête publique en 2010 ; à la suite de quoi, la Ville de Bruxelles a estimé opportun de revoir à la baisse le programme de développement et la densité prévue sur le site (140.000 m² au lieu des 150.000 m² initialement prévus).

L'année 2011 a été consacrée essentiellement au suivi de l'élaboration du projet de PPAS et de quelques dossiers d'infrastructures prioritaires du schéma directeur.

Le suivi des procédures administratives en cours

En sa qualité d'auteur de projet, la Ville de Bruxelles a alors entamé l'élaboration d'une deuxième version du PPAS, prenant appui sur un rapport d'incidences environnementales (RIE) complémentaire.

L'Agence a pu participer aux comités d'accompagnement relatifs à cette deuxième version du PPAS et du RIE. Dans ce cadre, l'Agence a tenu de nombreuses réunions de concertation avec les acteurs concernés, les auteurs du schéma directeur, et rédigé diverses notes d'information ou de remarques, à l'attention du Cabinet du Ministre-Président et du comité d'accompagnement.

Si le complément au RIE élaboré en 2011 a permis d'étudier de nouvelles variantes de développement, certaines découlant directement des propositions du schéma directeur, il n'était toutefois plus possible, compte tenu des permis déjà délivrés pour certains des bâtiments existants sur le site, de suivre l'ensemble des principes d'aménagement développés par le schéma directeur.

Afin de garantir la cohérence d'ensemble et la vision prônée par le schéma directeur, l'Agence a confié à l'auteur du schéma directeur, fin 2011, une mission de consultance ayant pour objet l'analyse des différents scénarii étudiés dans le cadre du RIE en regard des objectifs initiaux du schéma, en vue de dégager une solution de compromis urbanistique tenant compte des contraintes nouvelles du site (dont la délivrance de permis) et permettant de rencontrer tant les objectifs initiaux prioritaires du schéma directeur que les positions des différentes parties prenantes (privées et publiques).

Les conclusions ont été présentées aux acteurs régionaux et à la Ville de Bruxelles en janvier 2012, l'objectif étant de pouvoir intégrer cet ajustement dans la version finale du PPAS Pacheco, à finaliser durant le premier semestre de l'année 2012.

Le suivi des différents projets

Outre l'élaboration du PPAS, l'Agence a identifié plusieurs chantiers comme étant prioritaires :

- > le projet de couverture de l'avenue Victoria Regina (Petite Ceinture, à hauteur du Jardin Botanique) ;
- > le réaménagement des boulevards Botanique, Pacheco, Berlaimont et Saint-Lazare ;
- > l'aménagement d'une nouvelle ligne de tram entre la Gare du Nord et la Gare Centrale, empruntant le boulevard Pacheco.



L'avenue Victoria Regina

Lors du comité de suivi «Espaces publics et Espaces verts», organisé le 9 septembre 2010, l'Agence a rappelé l'importance que revêt le projet de couverture de l'avenue Victoria Regina pour le Jardin Botanique et les quartiers environnants (reconnecter le Pentagone aux quartiers de Saint-Josse et de Schaerbeek, revaloriser le Jardin Botanique, limiter les nuisances dues au trafic automobile sur la Petite Ceinture).

Le SPFMT Beliris a été chargé de rédiger le cahier spécial des charges pour mener une étude de faisabilité technique et financière du projet de couverture de l'avenue Victoria Regina.

En 2011, l'Agence a réalisé sur ce dossier un travail de veille générale (suivi de l'élaboration du cahier de charges, prises de contact avec les administrations concernées...) et a incité les parties prenantes à lancer effectivement le marché dans les meilleurs délais. La publication de l'avis de marché est attendue dans le courant du premier semestre 2012.

Une nouvelle ligne de tramway sur le boulevard Pacheco

Inscrite comme objectif à l'horizon 2018 dans le cadre du Plan IRIS 2, cette éventuelle nouvelle ligne de tram a été étudiée dans le cadre de l'étude socio-économique relative à la desserte en transports publics du site de Tour & Taxis, les acteurs s'accordant généralement sur l'opportunité de relier le site au centre-ville, en passant par la Gare du Nord, les boulevards Botanique et Pacheco.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage déléguée sur le projet de réaménagement des «espaces publics Saint-Lazare»

Afin de garantir la cohérence entre les différents projets d'espaces publics ciblés dans le cadre du Contrat de quartier «Méridien de Bruxelles» pour le boulevard Saint-Lazare et ses abords, la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a confié, fin 2010, une étude de définition au bureau Suède 36, devant permettre d'élaborer un projet d'ensemble, porté par une maîtrise d'ouvrage unique.

L'Agence, qui a pris part aux comités d'accompagnement de cette étude, a été sollicitée par les autorités régionales pour assister la Commune dans cette démarche d'ensemble comprenant notamment une procédure de marché public d'auteur de projet (pour le réaménagement des espaces publics concernés, dits «Espaces Publics Saint-Lazare»), ainsi que les futurs marchés publics de travaux.

Dans le cadre de ce travail d'assistance et de coordination, l'Agence a, notamment :

- > formalisé la coordination entre la Région, la Commune de Saint-Josse, et les autres partenaires du projet, Beliris et AG Real Estate (rédaction de projets de conventions et protocole d'accord, négociations avec les partenaires);
- > organisé diverses réunions d'information, de concertation et de coordination avec les instances régionales;
- > rédigé les projets d'avis de marché et de cahier spécial des charges relatifs à la mission d'auteur de projet, en concertation avec la cellule du Maître architecte et la Direction Rénovation Urbaine (DRU) de l'AATL;
- > assuré le suivi du dossier de marché public auprès de l'Administration des Pouvoirs Locaux (APL), depuis l'avis de marché et jusqu'à la procédure de tutelle d'approbation du rapport de sélection qualitative;
- > mis sur pied un comité de pilotage restreint (cellule opérationnelle réunissant en son sein le fonctionnaire de la Commune dirigeant l'étude, la DRU et le bureau Suède36) pour le suivi et la gestion quotidienne de la procédure de marché public (analyse technique des candidatures, soutien à la Commune dans la gestion du suivi auprès des bureaux d'études, rédaction du rap-



port d'analyse et du procès-verbal du comité d'avis), ainsi que pour le suivi futur de la mission d'auteur de projet;

- > organisé les réunions et le comité d'avis chargé d'analyser les candidatures et de sélectionner un auteur de projet.

Suite au comité d'avis réuni le 7 juin 2011, la Commune a invité cinq équipes à remettre une offre pour le 15 février 2012.

Parallèlement, l'Agence a suivi le projet de Plan Communal de Mobilité «rue Royale – boulevard Albert II», confié au bureau d'études Stratec, veillant ainsi, au travers des comités d'accompagnement et autres réunions de coordination avec les acteurs régionaux, à assurer la faisabilité des principes d'aménagement retenus pour les «Espaces Publics Saint-Lazare».

L'information des citoyens et la participation

L'Agence a assisté aux diverses réunions d'information organisées par la Commune de Saint-Josse à l'attention des riverains du quartier, tant à l'égard du projet de Plan communal de Mobilité (PCM) que de l'étude de définition pour les «Espaces Publics Saint-Lazare».

Ces réunions ont permis de confirmer l'intérêt des riverains à voir ces projets mis en œuvre, ils participeront ainsi au renouveau d'un quartier souvent stigmatisé.

La question des équipements de service public

La question des équipements au sein de la zone levier Botanique demeure cruciale. Le rôle des équipements, en tant que levier de développement, a en effet maintes fois été démontré.

À ce titre, l'Agence suit activement le dossier de relocalisation de la Médiathèque, laquelle doit quitter en 2014 les locaux qu'elle occupe dans le Passage 44 (propriété de Dexia).



ZONE LEVIER QUARTIER EUROPÉEN (schéma directeur adopté en avril 2008)

L'élaboration du schéma directeur et le suivi de sa mise en œuvre ont été menés depuis décembre 2005 par la Déléguée de la Région de Bruxelles-Capitale au développement du Quartier européen en collaboration avec l'AATL et Bruxelles Mobilité. Depuis septembre 2010, la Déléguée au développement du Quartier européen est liée par une mission de consultance pour l'ADT et c'est dans ce cadre qu'elle poursuit sa mission avec l'appui de l'Agence.

Le Projet urbain Loi

Parmi les 12 programmes d'actions, le Projet urbain Loi (PuL) a été mis au point comme effet de levier de la mixité. Le projet de l'Atelier de Portzamparc, lauréat de la compétition internationale d'urbanisme en 2009, allie haute densité, réalisation d'espaces publics, intégration aux tissus urbains voisins et forme urbaine symbolique.

Afin de s'assurer de sa faisabilité, divers mécanismes ont été étudiés : le développement intégré par îlot (via une mission confiée au bureau NautaDutilh), le mécanisme des droits de construire transférables (« Transferable Development Rights »), le mécanisme du zonage incitatif (« Incentive zoning »), la répartition proportionnelle des droits de construire entre les propriétaires. C'est ce dernier mécanisme qui a été retenu par le Gouvernement régional et qui a donc été affiné en 2011.

La mise en œuvre du PuL a nécessité en 2011 un travail de fond qui embrasse nombre d'aspects juridiques, financiers, urbanistiques, ainsi qu'un grand nombre d'acteurs.

Ainsi, en synthèse, l'Agence :

- > a mené des négociations avec les propriétaires privés et la Commission européenne, pour assurer la mise en œuvre concrète du PuL. Ces négociations ont nécessité la rédaction de fiches techniques à l'attention des Cabinets du Ministre-Président et du Secrétaire d'État à l'Urbanisme, ainsi que l'organisation de nombreuses réunions techniques avec le fonctionnaire délégué et l'atelier Christian de Portzamparc ;
- > a assuré le suivi de l'étude relative à l'évaluation économique et financière du PuL (étude commandée fin 2010 au bureau de conseil en immobilier DTZ). L'analyse portait plus précisément sur les îlots stratégiques A (rues de la Loi, de Trèves et Jacques de Lalaing, chaussée d'Etterbeek) et E (rues de la Loi, des deux Eglises, Joseph II et de Spa) ;
- > a approfondi l'étude du mécanisme d'allocation des droits de construire ;
- > a suivi l'étude relative au « Développement d'un argumentaire technico-économique pour la construction de bâtiments de grande taille et à très haute performance énergétique » menée par Bruxelles Environnement et le Cabinet de la Ministre de l'Environnement et a formulé une analyse critique des documents présentés ;
- > a mis en place un groupe de travail technique avec la Commission européenne en vue d'opérationnaliser sa stratégie immobilière ;
- > s'est chargée de rédiger le projet de RRUZ, en collaboration avec la Direction de l'Urbanisme de l'AATL, l'Atelier Christian de Portzamparc, Philippe Coenraets, avocat, et le Cabinet du Ministre-Président ; et ce suite à la décision du Gouvernement en décembre 2010 de lancer l'élaboration d'un Règlement régional d'urbanisme zoné (RRUZ) pour le périmètre PuL, dans l'attente de l'élaboration du Plan particulier d'affectation du sol (PPAS).



Les autres programmes d'actions urbanistiques et architecturaux

Outre le Projet urbain Loi, l'Agence a porté son attention à la mise en œuvre concrète des autres programmes urbanistiques et architecturaux prévus dans le schéma directeur.

Ainsi, en 2011, l'Agence a :

- > préparé des réunions du comité technique sur l'étude mobilité du Quartier européen menée par Beliris et a formulé une analyse critique ;
- > suivi l'étude de désenclavement du Parc Léopold et abords, confiée à Beliris en 2010 sur base d'un cahier des charges rédigé par la Déléguée au Quartier européen ;
- > assuré le suivi du concours de réaménagement du rond-point Schuman, initié par Beliris en novembre 2009 ;
- > participé au jury de sélection du concours pour la réalisation d'une Maison de l'Histoire européenne et a accompagné le Parlement européen dans ses démarches en vue de l'obtention d'un permis d'urbanisme. Cette maison prendra place dans le bâtiment Eastman dans le parc Léopold à l'horizon 2014 ;
- > présidé le groupe de travail relatif au protocole d'accord entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Ville de Bruxelles, la Commune d'Ixelles et le Parlement européen pour la gestion événementielle de l'esplanade du Parlement européen ;
- > invité la Régie des Bâtiments et Beliris à des réunions de travail pour trouver des solutions satisfaisantes pour le réaménagement de l'espace public situé le long du Résidence Palace ;
- > piloté, en tant que maître d'ouvrage, une étude relative aux effets d'un changement de la typomorphologie des lieux dans le parc du Cinquantenaire dans le cadre des négociations avec la Régie des Bâtiments sur l'éventuelle implantation d'un Musée d'Art moderne dans le parc du Cinquantenaire.

Le territoire du Quartier européen situé hors du Projet urbain Loi

En vue de renforcer la mixité fonctionnelle dans le Quartier européen, l'Agence a porté également son attention sur le territoire « hors-PuL » et a dans ce cadre :

- > rédigé une note sur la situation existante dans la zone administrative couvrant la partie du Quartier européen située hors-PuL ;
- > sollicité une rencontre avec les Cabinets du Bourgmestre et de l'Échevin de l'urbanisme de la Ville de Bruxelles, qui a permis la mise au point d'une méthode de travail ;
- > mis en place un groupe de travail technique entre la Région et la Commune d'Ixelles.

Le plan de mobilité du Quartier européen

La Déléguée a suivi l'étude globale mobilité du Quartier européen pilotée par Beliris depuis 2008. Elle a procédé, en s'appuyant notamment sur l'expertise du bureau Construct-Eco, à une analyse critique de l'étude et formulé des amendements aux documents de travail présentés par le bureau d'études Stratec.



Les missions particulières de la Déléguée au Quartier européen

La Déléguée a participé :

- > à la Task Force EU – Belgium qui a consisté en des réunions techniques trimestrielles et en deux réunions politiques. Ces réunions ont fait l'objet de notes de travail ad hoc ;
- > aux réunions du «Board of Trustees» créé par le Parlement européen en vue de la création et de l'implantation d'une Maison de l'Histoire européenne dans le bâtiment Eastman du parc Léopold.



ZONE LEVIER RTBF-VRT (schéma directeur adopté en novembre 2010)

Le territoire couvert par le schéma directeur (175 ha) est constitué d'une mosaïque de quartiers aux fonctions urbaines multiples et diverses, souvent sans beaucoup de lien entre elles. Pour redonner de la cohérence à ces quartiers, le schéma directeur propose un ensemble de mesures, réparties en cinq «grands projets» ou secteurs.

Leur mise en œuvre nécessite de coordonner les différents opérateurs publics et parapublics, de répartir les tâches entre eux, d'impliquer, dans certains cas, le secteur privé, ainsi que de réaliser des études préalables complémentaires.

Entre la finalisation du schéma directeur par le bureau d'études en 2009 et l'adoption du document par le Gouvernement fin 2010, les différents secteurs ont évolué ainsi que certains projets.

La note de synthèse et la réunion d'information

Dans un premier temps, l'Agence a rédigé une note de synthèse et des fiches projets permettant de compléter et mettre à jour les informations relatives au contexte et aux projets en cours et de synthétiser le contenu du schéma directeur. Les documents produits ont été examinés avec les trois communes concernées et présentés au Conseil d'administration en février 2011.

La réunion d'information du 29 mars 2011 a permis de présenter la note de synthèse aux acteurs publics concernés; et aux différents opérateurs publics et privés de présenter leurs projets en cours.

Les documents produits sont à disposition des acteurs sur le site internet de l'ADT.

Le suivi du développement de la zone

En 2011, l'Agence s'est plus particulièrement attachée à suivre l'évolution de quatre secteurs et à traduire les projets en termes opérationnels.

Le secteur Émeraude / Reyers / E40

- > Organisation de réunions de «facilitation» pour les projets suivants: Esplanade Émeraude, Plan Logement Reyers, parking de dissuasion provisoire, échange foncier Région / État Fédéral.
- > Commande d'une consultation juridique en vue d'examiner les conventions relatives au projet «Esplanade Émeraude».

Le secteur chaussée de Louvain

- > Organisation de réunions de réflexion et de coordination concernant les projets immobiliers situés le long de la chaussée de Louvain à Evere: IRET Development (showroom BMW) et Destrier (Home Familial Bruxellois et SLRB).
- > Participation aux réunions publiques organisées par la SLRB et le Home Familial Bruxellois concernant le projet «Destrier», un des projets du Plan Régional Logement.
- > En novembre 2011, commande au bureau Taktyk, d'une étude visant la réalisation d'un schéma de cohérence paysagère portant sur ces deux projets et intégrant la chaussée de Louvain en prévision des travaux de réaménagement à venir. Les conclusions de l'étude sont attendues pour janvier 2012.



Le secteur RTBF-VRT

- > Contacts et rencontres avec les instituts de radiotélévision RTBF et VRT afin de suivre l'évolution de leurs projets.
- > Rédaction d'une note opérationnelle pour le projet d'aménagement du futur «Parc RTBF-VRT» et proposition de différents modes opératoires à l'attention des Cabinets du Ministre-Président et de la Ministre de l'Environnement.
- > Participation au comité d'accompagnement du RIE du PPAS «RTBF» à Schaerbeek.
- > Rédaction d'un historique de la zone RTBF-VRT en vue de pouvoir organiser, à termes, des visites de la zone à l'attention des acteurs publics concernés et du grand public.

Le secteur Îlot d'industries urbaines

- > Organisation de rencontres préparatoires à la mise en place d'un groupe de travail et de réflexion sur l'aménagement de l'îlot d'industries urbaines, dit «ilôt Vlan».

Enfin, toujours en vue de favoriser une mise en œuvre concrète du schéma, l'Agence a transmis à la Régie foncière régionale des propositions de périmètres de préemption sur différents secteurs.



ZONE LEVIER DELTA

Le projet de schéma directeur pour la zone Delta, confié au bureau d'études Aménagement Sc, a été déposé en juin 2009 mais n'a pas été adopté par le Gouvernement.

Suite à sa « demande d'information pour des pôles pouvant répondre aux besoins immobiliers de la Commission européenne », la Commission européenne a marqué un intérêt significatif pour le site Delta en décembre 2009 et a entamé des discussions approfondies avec la Société d'Acquisition Foncière (SAF), propriétaire du site.

Le Cabinet du Ministre-Président a chargé la Déléguée au développement du Quartier européen de suivre ce dossier.

C'est ainsi que la Déléguée, en collaboration étroite avec l'Agence, a été amenée à :

- > poursuivre le suivi des études de faisabilité urbanistique commandées par la SAF ;
- > finaliser le rapport de synthèse des différentes études fournissant les éléments de réponse aux questions posées par la Commission européenne, rapport transmis à la Commission en janvier 2011 ;
- > présenter les études techniques, de faisabilité urbanistique et d'accessibilité du site à la Commission européenne, à la Région et à la Commune d'Auderghem ;
- > proposer une stratégie de relance du schéma directeur, en passant notamment par la réalisation d'une étude de mobilité globale préalable à l'approbation du schéma ;
- > accompagner la SAF dans le processus de négociation avec la Commission ;
- > rencontrer les autres parties prenantes concernées par le site, le Chirec et Infrabel.

En matière de mobilité, l'Agence s'est appuyée sur le bureau Construct-Eco sprl (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) pour disposer d'une vision d'ensemble mise à jour et pour identifier les impacts des projets de densification du site sur la mobilité dans et autour de la zone.



ZONE LEVIER HEYSEL

La société EXCS s'est vue confier par la Ville de Bruxelles le soin de réaliser un plan directeur pour le réaménagement du Plateau du Heyssel et de le mettre en œuvre. En septembre 2010, le bureau KCAP était désigné urbaniste en chef du projet, intitulé Néo.

En 2011, l'Agence a été associée par l'urbaniste en chef et le maître d'ouvrage à différentes réunions de travail ayant pour objet l'analyse du marché immobilier commercial, la définition du programme et l'examen d'esquisses urbanistiques.

Elle a pris l'initiative de créer un lien fort entre, d'une part, les porteurs et les bureaux d'études et, d'autre part, les administrations régionales concernées (Bruxelles Environnement, Bruxelles Mobilité, STIB...). Ainsi, elle a convié les instances concernées et les auteurs du projet à des journées de travail traitant des enjeux de mobilité (stationnement, transports publics, accessibilité routière, livraisons...) et d'environnement (gestion des eaux, espaces verts...). Les 4 journées se sont tenues les 8 février, 22 février, 31 mai et 19 octobre.

Suite à la présentation de l'avant-projet au Gouvernement, à la presse et aux habitants, le 23 juin 2011, l'Agence a jugé important d'organiser une séance d'information pour les institutions et administrations publiques qui sont ou seront concernées par le projet (le 26 octobre 2011).



JOSAPHAT

L'élaboration de deux PPAS pour le territoire couvert par la « ZIR n°13 Josaphat » et la zone d'industrie urbaine attenante (ZIU) a été confiée au bureau ACP (2004) et une étude de faisabilité portant sur la ZIR l'a été au bureau d'études Clerbaux-Pinon (2005). Les terrains situés dans la ZIR et la ZIU ont été acquis en 2006 par la Société d'Acquisition Foncière (SAF).

Suite à la « demande d'information pour des pôles pouvant répondre aux besoins de la Commission européenne », en 2008, qui a conduit la SAF à introduire la candidature du site de Josaphat, les études d'élaboration des PPAS et du RIE ont été interrompues dans l'attente de la décision de la Commission.

L'annonce en 2011 du non-intérêt de la Commission pour le site de Josaphat nécessite d'envisager de nouveaux moyens pour relancer le projet et achever le PPAS.

En 2011, l'Agence a participé aux nombreuses discussions entre le Cabinet du Ministre-Président, la SAF et la Commune de Schaerbeek pour examiner les moyens de relancer le projet. Il a été conclu que la SAF serait maître d'ouvrage d'une étude permettant de remettre à jour notamment l'étude de faisabilité menée en 2005, l'ADT étant chargée de l'assister dans cette tâche.

L'Agence a eu de nombreux échanges avec le Cabinet et la SAF pour aider cette dernière rédiger les éléments d'un cahier spécial des charges en vue de désigner un prestataire pour mener une « mission de programmation fonctionnelle et d'accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle » portant sur les anciens terrains ferroviaires et la zone d'industrie urbaine. Le cahier spécial des charges devrait être finalisé durant le 1^{er} semestre 2012.



ZONE LEVIER SCHAEERBEEK-FORMATION

L'élaboration d'un schéma directeur pour la «zone levier n°11 Schaerbeek-Formation» a été confiée en 2008 à l'association momentanée Studio Associatò Secchi Vigano / Idea Consult / Mint / Ecorem / 3E.

La phase 2 de l'étude (formulation des enjeux et définition des options, recherche spatiale...) a été déposée par les bureaux d'études fin 2010.

L'Agence a assuré le suivi de l'étude en participant aux réunions du comité d'accompagnement et aux ateliers de travail, organisés par les bureaux d'études :

- > au terme du 3^e comité d'accompagnement, organisé le 17 février 2011, la Région a décidé de lancer le travail relatif à la phase 3 de l'étude conformément à la proposition du bureau d'études : travailler au Nord sur une zone logistique et industrielle et au Sud sur une zone urbaine mixte, le scénario du «milieu» devant, lui, encore être affiné, notamment via une étude «coûts-bénéfices» et d'impact socio-économique qui devra permettre d'éclairer utilement sur les variantes possibles concernant l'implantation d'un éventuel futur équipement d'ampleur régionale ;
- > les ateliers de travail «aspects transrégionaux», «hydrologie, topographie et pollution», «transports en commun», «infrastructures routières» et «marchandises» des 23, 25, 26 et 31 mai et 15 juin 2011 ont permis de développer les aspects relatifs à la zone logistique et industrielle au Nord et à la zone urbaine mixte au Sud.

Parallèlement au suivi de l'évolution du schéma directeur, l'Agence a :

- > participé aux ateliers de travail organisés par Bruxelles Mobilité sur l'élaboration d'une stratégie pour le transport de marchandises en Région de Bruxelles-Capitale ;
- > participé à des conférences et débats autour de la question des centres commerciaux à Bruxelles ;
- > opéré un suivi et une veille des différents dossiers et projets en cours dans la zone d'étude : projet de centre commercial «Just Under The Sky», projets d'aménagement de la voirie à hauteur du pont Van Praet (Bruxelles-Mobilité), l'étude TGV fret menée par le Port de Bruxelles, dossier de relocalisation des activités de B-Post, projet de développement par le Port de Bruxelles d'un terminal à passagers à hauteur des pavillons Meudon, projet d'investissements à court terme sur l'îlot Mabru-CEFL.



ZONE LEVIER MIDI

Le quartier de la Gare du Midi a fait l'objet d'études et de projets dans le cadre d'un protocole de coopération signé le 3 juin 2008 entre la Région de Bruxelles-Capitale, les Communes d'Anderlecht et de Saint-Gilles, la SNCB-Holding et la SA Eurostation-Euro Immo Star.

Un master plan, élaboré sous l'égide d'Eurostation-Euro Immo Star, prévoit d'une part, la réorganisation complète de la gare et d'autre part, des projets immobiliers permettant au groupe SNCB de regrouper la majorité de ses bureaux en un site unique et de développer sur les emprises libérées un projet de logements. Ce plan contient également des réflexions sur un réaménagement global du quartier et sur l'offre de mobilité.

Le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale a demandé à l'ADT, par courrier du 20 juillet 2011, de réaliser une « note d'orientation » sur le développement du Quartier Midi.

Les principaux attendus de cette mission étaient les suivants :

- > l'analyse de la situation existante du quartier ;
- > l'analyse des besoins du quartier à l'aune des objectifs du PDI et des données relatives à l'évolution démographique attendue ;
- > la synthèse des réflexions en cours et compilation des projets existants ;
- > l'évaluation des incidences potentielles de ces projets sur le quartier.

De septembre à décembre, l'équipe s'est mobilisée pour investiguer les thématiques : mobilité, urbanisme, immobilier, benchmarking, analyse socio-économique...

L'Agence a également eu recours à des expertises particulières : pour l'analyse des problématiques de la mobilité (Construct-Eco) et du marché immobilier (DTZ).

Pour pouvoir restituer les points de vue des nombreux acteurs intervenant dans la zone, l'Agence a rencontré près de 80 personnes concernées par son développement (mandataires, agents communaux, régionaux et para-régionaux, porteurs de projets, bureaux d'études, associations...). Elle les a également mobilisés via l'organisation de trois ateliers de travail ayant pour thèmes l'urbanisme, l'architecture et la mobilité : les 21, 28 novembre et 6 décembre 2011.

Enfin, l'Agence suit, à sa demande, l'élaboration de l'étude d'incidences relative au projet Victor, dont le programme et la morphologie urbaine auront un impact important sur le quartier. Elle a participé au 1^{er} comité d'accompagnement (le 28 novembre) et a pu, dans ce cadre, proposer des modifications au cahier des charges de l'étude d'incidences.

La note d'orientation et une synthèse ont été transmises au Cabinet du Ministre-Président en janvier 2012.



PLAN DIRECTEUR CANAL

Depuis près de 20 ans, le territoire lié au Canal connaît une importante dynamique de renouvellement urbain grâce notamment à la réalisation des Contrats de quartiers (devenus Contrats de quartiers durables) et aux interventions de redynamisation du tissu économique via le cofinancement des Fonds FEDER et de la Région.

Il offre toutefois encore de nombreuses opportunités de développement en raison des possibilités de mutations foncières et d'évolutions du tissu urbain. Il peut encore accueillir des réponses concrètes aux défis que rencontre la Région bruxelloise, en particulier le défi démographique.

La dynamique en cours contribue à générer un intérêt nouveau auprès des investisseurs privés pour le front d'eau, où plusieurs opérations de logements ont été réalisées et où des projets de plus en plus importants naissent (Up-Site, City Docks...). Les projets des zones stratégiques Tour & Taxis, Schaerbeek-Formation, Quartier Midi et Gare de l'Ouest pèseront également fortement sur le devenir du territoire.

Comme ces réalisations et projets ne constituent pas encore une vision commune pour l'ensemble du territoire du Canal, la Région de Bruxelles-Capitale a décidé de réaliser un plan directeur.

Ce nouvel outil, non réglementaire, a pour objectifs d'encadrer les initiatives existantes et futures dans la zone du canal, d'assurer la cohérence entre les interventions au travers d'une vision territoriale à long terme, et de construire des partenariats solides entre les différents acteurs impliqués. Il doit être conçu comme un plan évolutif.

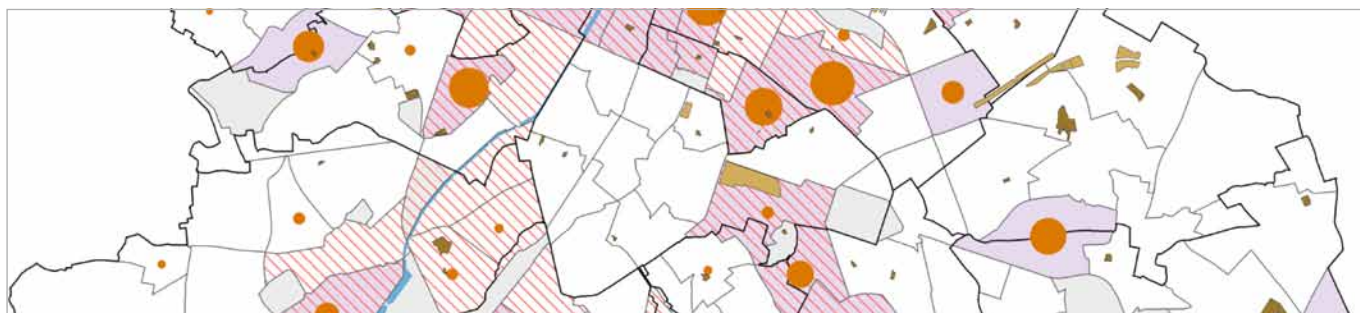
À la demande du Cabinet du Ministre-Président, la Direction Études et Planification (DEP) a lancé une consultation internationale (marché public en procédure négociée avec publicité belge et européenne) pour choisir l'auteur du plan directeur. La DEP est aidée dans cette tâche par l'asbl AWB (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage) et par l'Agence qui sera chargée ultérieurement du suivi de la mise en œuvre opérationnelle du plan.

À ce titre, l'Agence :

- > a apporté un appui méthodologique et technique au lancement de la consultation ;
- > a participé, en tant que membre du comité d'avis pour la sélection du lauréat, à la réunion du 3 novembre 2011 organisée en vue de proposer au maître d'ouvrage une liste de candidats à inviter à remettre offre (le dépôt des offres est fixé au 29 février 2012) ;
- > a assisté le Cabinet du Ministre-Président dans la rédaction des réponses aux questions et interpellations parlementaires relatives à la zone.

L'Agence sera un des membres du comité d'accompagnement du plan directeur. ■

LA CONNAISSANCE TERRITORIALE : FACILITER LA COMPRÉHENSION DU TERRITOIRE



OBJECTIFS ET MÉTHODE

L'Agence entend développer et faciliter une connaissance commune du territoire urbain et des outils de développement urbain en dépassant les approches sectorielles pour mieux appréhender la complexité des phénomènes.

Les missions de l'Agence en matière de Connaissance territoriale sont de deux ordres :

- > la mutualisation des connaissances afin de proposer une vision partagée du territoire : recueillir, apporter et échanger des informations dans le cadre de collaboration avec les acteurs urbains publics et privés, à Bruxelles et à l'étranger ;
- > la consultance au service d'opérateurs publics et privés : accompagnement et coordination de projet, et partage d'expertise.

Ces deux missions se réalisent dans un objectif d'aide à la décision des pouvoirs publics bruxellois.

Mutualisation des connaissances

L'Agence, la Direction Études et Planification (DEP) et l'IBSA forment ensemble le noyau central de la connaissance territoriale. La recherche d'amélioration continue de la coopération entre ces acteurs a fait l'objet d'une réflexion commune et a donné naissance à une convention qui sera signée en 2012. Son adoption constitue la base du partenariat à créer avec les services de planification et d'études de l'administration et des organismes d'intérêt public, avec les autres fournisseurs publics d'informations, avec le monde académique, avec les acteurs privés et, enfin, avec les instances consultatives régionales et communautaires.

En 2011, la contribution de l'Agence à l'analyse de l'évolution des territoires a porté principalement sur des études nécessaires à la conception du Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Consultance – Accompagnement

L'ADT s'attache à fournir un appui à la réalisation de projets et un accompagnement à la décision, sur les court, moyen et long termes.

Cette année, les missions de consultance et d'accompagnement ont porté essentiellement sur les travaux préparatoires à l'élaboration du PRDD. L'Agence a néanmoins eu l'occasion d'apporter son expertise au montage du projet de sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques.



LE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Gouvernement régional a chargé l'ADT d'être un des deux acteurs principaux de l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

Cette mission, réalisée en collaboration avec la DEP, vise à rédiger un nouveau projet de ville qui détermine des grandes priorités de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'horizon 2020 et 2040. L'ADT a participé aux comités de pilotage politique organisés de mars à décembre.

Ce nouveau Plan de Développement entend répondre aux cinq grands défis de la Région de Bruxelles-Capitale :

- > le défi de **l'essor démographique** et du rajeunissement de la population bruxelloise ;
- > le défi de **l'emploi, de la formation et de l'enseignement**, renforcé par les effets de la crise économique conjugués à l'essor démographique qui amène de plus en plus de jeunes sur le marché de l'emploi ;
- > le défi **environnemental** ;
- > le défi de la lutte contre la **dualisation de la ville et la pauvreté** ;
- > le défi de **l'internationalisation**.

Le processus d'élaboration du PRDD

Le processus d'élaboration du PRDD se déroule en grandes 4 étapes :

1. l'état des lieux ;
2. la phase prospective ;
3. la rédaction du PRDD ;
4. l'enquête publique.

1. L'état des lieux

Une évaluation des politiques sectorielles régionales menées depuis 2000 a été dressée en 2010 en application des dispositions relatives à l'élaboration du Plan Régional de Développement (PRD), prévues par le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT, article 18, §2).

Les bilans sectoriels ont été complétés par différents « état des lieux » de la Région de Bruxelles-Capitale.

Ces états des lieux ont été établis grâce à l'apport de contributions d'experts extérieurs : Jens Aerts et Benoît Moritz (aménagement du territoire), Patrick Frenay (mobilité), Leïla Kabachi (finances et budget), Serge Loumaye et Christian Vandermotten (économie et emploi), Françoise Noël et Benjamin Wayens (logement), Marie-Laure Roggemans (international), Pierre Vanderstraeten (environnement).

Ils n'auraient pas pu être réalisés sans la précieuse collaboration de nombreux opérateurs publics, dont : AATL (DIRL, DL, DMS, DRU, DU), ABE, ABEA, Actiris, AEE, AFB, APL, ATRIUM, BLBE, bMa, Bruxelles Environnement, Bruxelles-Export, Bruxelles Formation, Bruxelles Mobilité, Bruxelles-Propreté, Bruxelles Ville Région en santé, CIRB, COCOF, COCOM, FEDAIS, Fonds du Logement, IBSA, INNOVIRIS, Observatoire de la Santé et du Social, Port de Bruxelles, RELEX, Réseau IRIS, SBGE, SDRB, Secrétariat général du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, SLRB, SRIB, STIB,

VDAB, VGC, Visit Brussels, les Cabinets des Ministres et des Secrétaires d'État de la Région de Bruxelles-Capitale.

Sur cette base, l'ADT et la DEP ont rédigé 8 notes «thématiques régionales», complétées par deux notes traitant de la sécurité et des matières communautaires, thématiques qui ont de fortes implications sur les matières régionales.

L'état des lieux faisait également office de document préparatoire à la phase prospective en vue de nourrir les travaux en ateliers.



2. La phase prospective

La phase prospective a pris la forme d'un processus participatif impliquant d'une part, l'ensemble des forces vives bruxelloises et, d'autre part, un panel représentatif de la population bruxelloise. Ceci pour confronter les constats, identifiés dans l'état des lieux, aux réflexions des acteurs sur le futur de la Région et pour identifier des mesures opérationnelles.

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a confié la mission d'appui à l'opérationnalisation de ces processus à un consortium de consultants (EcoRes, 21Solutions, Atanor, IGEAT et Aleaur) et a chargé l'ADT de coordonner et gérer le suivi opérationnel quotidien du processus participatif, avec l'aide de la DEP. Ainsi l'Agence a participé à l'élaboration de la méthode de travail, à l'organisation générale du processus participatif, à sa gestion quotidienne.

Afin de déterminer les mesures opérationnelles en réponse aux questions posées lors de la phase «état des lieux», le processus participatif a été organisé autour de six ateliers thématiques (logement, économie, environnement, cohésion sociale, international, mobilité), appliquant la méthodologie suivante :

- > construire une vision : définir de manière partagée ce que doit devenir la Région à l'horizon 2040 (avril-mai 2011);
- > définir des axes stratégiques : déterminer et hiérarchiser les objectifs qui permettront de concrétiser la vision (juin 2011);
- > proposer des actions : établir des mesures opérationnelles qui répondent aux enjeux auxquels est confrontée la Région (septembre-octobre 2011).

Les ateliers ont réunis les «forces vives» représentatives des acteurs bruxellois directement concernés par la mise en œuvre du PRDD sur base de leurs compétences dans les thématiques traitées : secteur public, secteur privé, société civile, monde académique et membres des Gouvernements régionaux et des différentes entités fédérées.

Tout au long du processus participatif, l'ADT a préparé et réuni, avec l'aide de la DEP, tous les supports nécessaires aux débats dans les ateliers. Deux personnes-ressources (binômes ADT/DEP) étaient présentes à chaque atelier pour fournir des informations complémentaires aux participants et préparer la rédaction des comptes-rendus.

Tableau récapitulatif de l'ensemble du processus participatif avec les acteurs régionaux, publics et privés :

Type de réunion	Date	Rôle de l'ADT
Plénière d'introduction	28 avril	Présentation des enjeux du processus participatif et de la synthèse de l'état des lieux.
Ateliers de définition des visions par thèmes	du 29 avril au 9 mai	Rédaction de comptes-rendus mettant en avant les idées et les informations principales dégagées par les participants. Ces comptes-rendus ont été complétés par la DEP.
Ateliers de définition de la vision synthétique	7 juin	Présentation de la synthèse des ateliers « vision » à l'ensemble des participants. Ceux-ci ont pu donner leurs opinions et ainsi collaborer à l'élaboration de la vision synthétique finale. Synthèse, en collaboration avec la DEP, de l'ensemble des remarques et discussions afin de les intégrer à la vision synthétique de la première phase des ateliers prospectifs.
Plénière	20 juin	Transition entre la phase « vision » et la phase « axes stratégiques ».
Ateliers de définition des axes stratégiques	du 21 juin au 7 juillet	Rédaction, avec l'aide de la DEP, de comptes-rendus reprenant les arguments et propositions des participants émis lors des différents débats. Les enjeux relatifs à chacune des thématiques ont été développés.
Ateliers de définition des actions	du 23 septembre au 7 octobre	Préparation, avec la DEP, des grandes questions à aborder dans les ateliers « actions », sur base de l'état des lieux et des conclusions des ateliers précédents. Chaque atelier a permis la production d'un ensemble de propositions d'actions relatives aux différents enjeux définis lors des ateliers « axes stratégiques ». Synthèse, avec la DEP, de l'ensemble des propositions à mettre en œuvre, selon les participants.

L'ADT, en collaboration avec la DEP, a pris en charge la préparation du travail en ateliers, et la rédaction de comptes-rendus (disponibles sur le site de l'ADT) résumant l'ensemble des propositions.

La population bruxelloise a également été sollicitée dans la perspective de ce processus participatif. Cette consultation a eu lieu via un panel représentatif de la société bruxelloise, dont les membres sont interrogés en tant qu'experts du quotidien lors de 3 forums.

Un rapport final, reprenant les résultats des différents ateliers, a été élaboré par EcoRes, l'ADT et la DEP. Ce rapport servira à l'élaboration du projet de PRDD, confiée à l'ADT et à la DEP.

L'ADT s'est chargée de l'organisation de la séance de clôture des ateliers prospectifs qui s'est tenue le 5 décembre 2011. Celle-ci a réuni l'ensemble des participants aux ateliers prospectifs. Une synthèse des résultats des ateliers a été présentée par les binômes ; les conclusions et les perspectives l'ont été par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale.

3. La rédaction du projet de PRDD

La troisième phase d'élaboration du PRDD a été entamée lors du dernier trimestre 2011.

L'ADT et la DEP ont produit une «structure raisonnée», constituant un cadre pour la rédaction des différents chapitres du projet de PRDD. Cette structure a été élaborée à partir de l'état des lieux et des axes dégagés au cours des ateliers prospectifs.

4. L'enquête publique

Dès 2011, l'ADT et la DEP ont mené une réflexion sur des modalités de communications complémentaires au prescrit légal de l'enquête publique à venir. Ainsi, la Région envisage d'organiser une exposition pour retracer le processus d'élaboration du document et présenter le projet de PRDD à un large public.



L'ASSISTANCE ET LE PARTAGE D'EXPERTISE

Le projet de sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques

Sur proposition du Secrétaire d'État en charge de l'urbanisme, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté le 14 juillet 2011 un projet de sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques. Ce projet vise à faire participer des associations (des secteurs culturels, socio-culturels, sportifs et d'insertion socio-professionnelle) à la réflexion autour de la construction de leur environnement urbain et sur les enjeux urbanistiques contribuant à créer ou à renforcer l'identité bruxelloise.

Le Gouvernement a désigné l'ADT pour assurer l'information des associations sur le contexte urbain bruxellois dans le cadre de l'appel à projets «la sensibilisation citoyenne aux enjeux urbanistiques», à l'heure où la Région redéfinit ses grandes priorités dans le cadre du PRDD.

L'Agence a

- > organisé la séance d'information du 5 octobre 2011, visant à préciser auprès des participants l'objectif de la démarche, qui s'est déroulée au BIP;
- > informé les participants sur la situation démographique, socio-économique et urbanistique de Bruxelles, ainsi que sur les différentes possibilités pour le citoyen de participer à l'élaboration de projets urbanistiques.

La présentation de l'ADT est disponible sur son site Internet.



L'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES

Vu l'importance de l'élaboration du projet de PRDD, l'Agence a initié des études complémentaires (réalisées en interne ou avec l'aide de prestataires extérieurs) ainsi que suivi et accompagné des études menées par d'autres acteurs publics ou par des consultants privés.

Les études menées par l'Agence

L'inventaire des équipements et des services à la personne

L'ADT s'est vue confier par le Gouvernement la mission de réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif des équipements et des services à la personne. Il vise à confronter l'état de la situation existante aux besoins actuels et ceux à l'horizon 2020 tenant compte de l'essor démographique.

Pour ce faire l'Agence s'est fait assistée par l'association momentanée du Bureau de Recherche en Aménagement du Territoire (BRAT) et de « Belgian Graphic Interface » (BGI).

Cet inventaire des équipements collectifs identifiera :

- > le type d'équipement ;
- > son caractère public ou privé ;
- > la localisation précise et la qualité de l'accessibilité pour chacun des modes de déplacement ;
- > le public concerné (âge, catégorie socio-professionnelle) ;
- > la capacité d'accueil ;
- > par commune et par type d'équipement concerné, le taux de couverture des besoins exprimés.

Un comité d'accompagnement assure le suivi de la mission. Il est composé de représentants du Ministre-Président, de l'IBSA et de l'AATL (DEP et DRU).

Au cours de la première phase, un inventaire localisé et cartographié a été réalisé afin de mettre en évidence la répartition territoriale des équipements et leur distance par rapport au domicile des utilisateurs en vue de vérifier la proximité de l'offre.

Plus de 5.800 équipements et services à la population (ou sites-opérateurs) ont été inventoriés, localisés, indexés et cartographiés, en conformité avec les objectifs de la mission.

Afin de répondre aux enjeux mis en avant par le Gouvernement, relayés dans les études préparatoires et les ateliers prospectifs du PRDD, l'Agence s'est concentrée sur les thématiques de l'**enseignement**, de la **petite enfance**, de l'**emploi** et de la **formation**.



L'étude "Écoles"

Dans le cadre de l'inventaire des équipements et des services à la personne, et dans le contexte de l'essor démographique, l'ADT a été chargée par le Gouvernement de réaliser une note stratégique sur l'offre en équipements scolaires sur le territoire régional.

Cette note d'orientation politique a pour objectif de répondre à trois grandes questions :

- > la répartition de l'offre scolaire couvre-t-elle de manière adéquate les besoins de la population bruxelloise en âge d'être scolarisée ?
- > comment répondre à l'accroissement des demandes et éviter un approfondissement des déséquilibres en termes de couverture spatiale des besoins ?
- > quelles sont les disponibilités foncières encore mobilisables sur le territoire régional pour la réalisation de nouveaux équipements scolaires ?

L'analyse de l'adéquation entre l'offre et la demande, du moins pour l'enseignement fondamental, à l'échelle des quartiers constituera la plus-value du travail réalisé par l'ADT. En effet, jusqu'alors la question de l'offre scolaire n'a été appréhendée qu'à l'échelle communale.

Les informations relatives aux besoins en équipements scolaires, aux ressources foncières et aux moyens budgétaires disponibles étant souvent dispersées, l'ADT a commandé une étude au bureau URBA 11 (UCL) afin d'identifier des terrains disponibles et des bâtiments reconvertis pouvant être mobilisés pour accroître la capacité du parc scolaire bruxellois au regard de la croissance démographique annoncée. Cet inventaire a été établi sur la base d'une enquête auprès des propriétaires publics et des pouvoirs organisateurs de l'enseignement officiel. Cette étude a été lancée en février 2011.

Un rapport intermédiaire a été soumis en septembre 2011 au comité d'accompagnement, composé de représentants des Gouvernements des Communautés française et flamande, des Collèges de la Cocof et de la VGC, de la DEP, de l'Administration des Pouvoirs Locaux, du Service général des Infrastructures publiques subventionnées de la Communauté française, du Service général des bâtiments scolaires du réseau organisé par la CFWB, du service « Stedelijk Beleid » et de l'« Algemene directie Onderwijs en Vorming » de l'Administration de la VGC, ainsi que de la STIB. Il a été également soumis à relecture par les Communes, qui ont fourni la majeure partie des informations. La version consolidée du rapport a été finalisée fin de l'année 2011.

La Zone de Revitalisation Urbaine

L'élaboration d'un nouveau Plan Régional de Développement (PRD) est l'occasion de vérifier la pertinence et l'actualité des zones d'intervention prioritaire (prévues dans le CoBAT), et singulièrement celles de l'Espace de Développement Renforcé du Logement et de la Rénovation (EDRLR), défini dans le PRD de 2002.

Un premier travail, réalisé lors de la précédente législature, a permis de définir une nouvelle zone à discrimination positive, appelée « Zone de Revitalisation Urbaine » (ZRU). Elle fera l'objet d'une validation par le Gouvernement en 2012, dans le cadre du PRDD.

Afin de remédier à l'obsolescence des données « logement » qui datent de la dernière enquête socio-économique de 2001, une enquête de terrain a été réalisée pour vérifier la situation du bâti aux marges de l'EDRLR et de la future ZRU telle qu'étudiée lors de la précédente législature. Cette enquête de terrain s'appuie sur la méthode utilisée pour la détermination de l'EDRL(R) dans le cadre du premier et du deuxième PRD. Pour ce faire, l'ADT coopère avec l'IBSA et avec l'AATL (DEP et DRU).

L'enquête a été complétée par une analyse de l'état des toitures à partir de photos satellites, réalisée grâce à la contribution d'un stagiaire, étudiant en Master en Sciences et Gestion de l'Environnement à l'ULB.

L'enquête de terrain va permettre de confirmer, ou de corriger le cas échéant, les informations sur l'état des logements utilisées dans le Monitoring des quartiers et de vérifier l'état du bâti dans les zones qui ne seraient plus reprises dans l'EDRLR et dans celles qui seraient dans la future ZRU.



L'Atlas Canal

Dans le cadre de l'élaboration du PRDD et du Plan directeur Canal, l'ADT a entamé la réalisation d'une publication sur la zone du Canal, zone stratégique prioritaire de la Région. Il s'agit d'un diagnostic sous la forme d'un atlas, dans lequel les grands enjeux de la zone seront expliqués et illustrés, suivant différentes thématiques telles que la géographie, l'hydrologie et l'environnement; l'histoire; la démographie; la gouvernance; les traits identitaires de la zone; le logement; les équipements; le développement économique et l'emploi; la mobilité; le tourisme et les loisirs; la dynamique créative et culturelle; la planification urbaine.

Les objectifs de cette publication sont de:

- > permettre aux acteurs concernés d'avoir une vision cartographiée et illustrée des grands enjeux de la zone;
- > prendre en compte le diagnostic territorial et l'étude identitaire de la ZIP, réalisés dans le cadre du projet de Marketing urbain;
- > réaliser un véritable «Atlas de géographie humaine et physique».

L'ADT coordonne la publication et accompagne le cas échéant les rédacteurs externes choisis parmi les institutions publiques.

Accompagnement d'études menées par des tiers

L'évolution de la Région et de son aire métropolitaine s'analyse à différentes échelles en fonction des problématiques identifiées et demande une approche intersectorielle et multicritères. L'ADT s'appuie donc sur les travaux menés par d'autres structures. Elle crée ainsi un réseau d'information afin de concrétiser le partage de la connaissance.

New Deal

L'IBSA et l'Observatoire pour l'emploi d'Actiris proposent de mener une étude concernant les «Mutations de l'économie urbaine et restructurations d'entreprises bruxelloises». Cette étude vise à anticiper les mutations de l'économie urbaine et leurs conséquences pour l'emploi, ainsi qu'à promouvoir une expansion économique durable.

L'ADT a été invitée à se prononcer sur cette proposition et a participé au groupe de travail chargé de préciser l'objet d'étude et de définir la méthodologie à suivre.

L'ADT s'est engagée à suivre le processus général, à fournir des informations, à offrir un appui et des conseils dans la réalisation de la phase qualitative, ainsi qu'un éclairage territorial. L'ADT pourra faire le lien entre cette étude et les avancées du PRDD.

Le processus d'accompagnement se poursuivra au cours de l'année 2012.

Bruxelles Métropole 2040

L'objectif du projet Bruxelles 2040 est d'offrir une vision territoriale métropolitaine à long terme, en support de l'élaboration du PRDD.

Ce projet cherche à penser le territoire à l'échelle de la zone RER afin, notamment, de répondre aux enjeux métropolitains bruxellois.

La DEP a lancé une compétition internationale en vue de désigner des équipes pluridisciplinaires chargées de réaliser «une vision territoriale métropolitaine à l'horizon 2040». L'Agence a accompagné le processus d'élaboration de ces visions par les trois équipes sélectionnées (STUDIO 012 – Secchi/Vigano, 51N4E et KCAP).

L'Agence prépare un colloque sur la thématique de l'aire métropolitaine bruxelloise, où les visions de ces trois équipes internationales seront présentées et confrontées aux visions d'experts et de politiques. Ce colloque sera organisé en 2012, parallèlement à l'organisation d'une exposition et à la publication d'un livre.

Les études complémentaires au PRDD

Diverses études complémentaires au PRDD ont été lancées par l'administration :

- > étude «densité» (Cooparch);
- > étude «hauteur» (Buur);
- > étude «espaces publics» (Taktyk).

Les conclusions de ces études seront intégrées au projet de PRDD.

Un consortium d'experts «Project Team» (Aries Consultants, Buur, Michel Hubert des Facultés Universitaires Saint-Louis, IDEA Consult, MSA, J.P. Wouters, Tritel) a été mandaté pour aider à la rédaction de notes thématiques en vue d'établir l'état des lieux et d'élaborer une vision territoriale pour le projet de PRDD.

L'ADT a partagé son expertise dans le cadre des études effectuées par les différents bureaux et s'est chargée de l'accompagnement à chacune des étapes de leur mission (11 comités d'accompagnement de juillet à décembre). ■

LE PROJET DE MARKETING URBAIN (PROGRAMMATION FEDER 2007-2013)



Le projet « Marketing urbain : pour une image prospective et durable des quartiers » vise à améliorer l'attractivité et l'image des quartiers centraux de Bruxelles.

Il repose sur 3 démarches parallèles :

- > une **démarche territoriale** : améliorer la lisibilité et la visibilité de l'action des acteurs publics dans ces quartiers ;
- > une **démarche partenariale** : stimuler l'action partenariale des acteurs publics (locaux et régionaux) et mobiliser les acteurs-clés (intervenants privés, associatifs, culturels...) de ces quartiers, tout en impliquant les habitants ;
- > une **démarche communicationnelle** : mener des actions sur l'image, l'identité et la promotion de ces quartiers.

Le projet, animé par l'ADT, s'appuie sur la Plateforme régionale de marketing urbain qui rassemble les 18 principaux acteurs publics actifs dans le renouveau urbain et le développement économique de ce territoire (en 2011, la Direction Rénovation Urbaine de l'AATL s'est jointe aux travaux de la Plateforme).

Tout au long de son déroulement, le projet encourage également la mobilisation des acteurs privés et associatifs, et il implique les habitants.

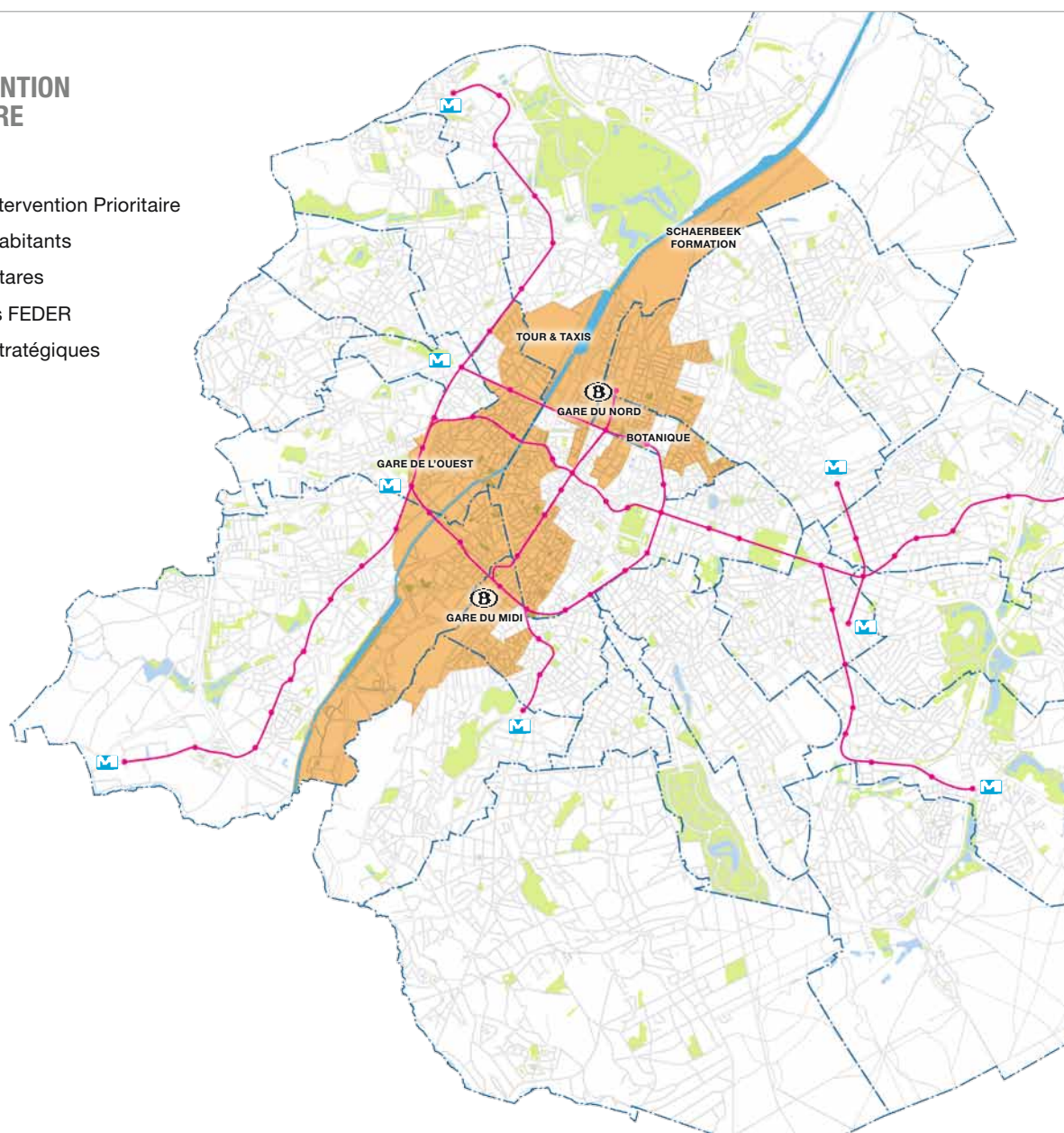
LES ACTIONS STRATÉGIQUES

La finalisation de l'étude identitaire

En 2010, l'ADT a fait appel à un prestataire (O2 Consult) pour réaliser et élaborer une étude identitaire et une stratégie de communication pour les quartiers centraux de Bruxelles (ZIP – Zone d'Intervention Prioritaire).

LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE

-  Zone d'Intervention Prioritaire
- 160 000 habitants
- 1 488 hectares
- 37 projets FEDER
- 5 zones stratégiques





Trois rapports retraçant les phases de la mission ont été déposés par le prestataire en 2011 :

- > **phase 1** : interviews d'une trentaine d'acteurs-clés de la ZIP, réalisation de cartes et premières observations;
- > **phase 2** : réalisation de 10 ateliers avec des habitants et acteurs locaux, enquêtes auprès de 300 personnes;
- > **phase 3** : synthèse reprenant les 11 éléments clés de l'identité des quartiers.

Le comité d'accompagnement, composé de représentants des Cabinets du Ministre-Président, de la Ministre en charge de la Rénovation urbaine et des Fonds structurels, de la Cellule FEDER et de trois experts, s'est réuni à 3 reprises (décembre 2010, juillet 2011 et octobre 2011) pour approuver les rapports. Par ailleurs, les conclusions de chaque phase ont été présentées aux partenaires de la Plateforme, qui ont ainsi enrichi les rapports de leurs réflexions et suggestions.

Les conclusions de l'étude ont été présentées au Conseil d'administration du 16 décembre 2011.

L'étude identitaire a mis en relief 11 éléments caractéristiques des quartiers centraux de Bruxelles :

1. la **diversité** à tous les niveaux;
2. une demande de **cohabitation durable** de la part des habitants;
3. l'eau et le **canal** comme possible lien entre les quartiers;
4. un **patrimoine architectural et historique** partagé;
5. l'importance des **rues commerçantes** et des **marchés**;
6. l'**espace public** et les **espaces verts** vécus comme des lieux de rencontres et de détente;
7. quand le **talent** et l'**esprit d'entreprise** se rencontrent;
8. un espace de **transition** : l'antichambre de Bruxelles ? ;
9. une grande importance du **mouvement** et du **passage** dans les quartiers;
10. les **projets urbains**, une opportunité;
11. les **jeunes** sont la clé; la formation et l'éducation leur donneront la clé.

L'élaboration de la stratégie d'image et de communication

Les conclusions de l'étude identitaire et celles de la démarche prospective en cours permettront au prestataire de construire une stratégie de communication prenant en considération ce que les acteurs et les habitants estiment positif et spécifique aux quartiers, évitant ainsi de « vendre » une image idéalisée de ces quartiers.

Il importe également que la stratégie d'image et de communication se fonde sur une vision commune des acteurs quant aux projets et actions qu'ils veulent mettre en place à court et moyen termes sur le territoire.



La réflexion prospective sur l'intervention commune des acteurs publics

Cette réflexion prospective vise à identifier les points de convergence sur les thématiques, enjeux et projets que les acteurs publics estiment importants pour agir ensemble dans cette zone.

Un prestataire (BDO) a été missionné en octobre pour mener à bien la réflexion prospective sur l'amélioration de l'intervention commune des acteurs publics dans la zone.

Les deux premières phases ont été menées à bien d'octobre à décembre 2011 :

- > **phase 1** : interviews de 6 partenaires de la Plateforme et préparation d'un questionnaire ;
- > **phase 2** : analyse des réponses au questionnaire, présentation d'un premier diagnostic et réalisation de 2 workshops sur 3 thèmes identifiés comme importants par les partenaires.

Ce travail a permis de lancer une dynamique partenariale et de mettre en valeur les ambitions, thématiques et projets multi-acteurs que les partenaires estiment importants pour le développement des quartiers.

L'objectif final de la démarche est de faire émerger des synergies entre acteurs, des pistes d'amélioration de leurs interventions dans la zone, de nouveaux projets à mener conjointement et des propositions d'adaptation des dispositifs publics actuels, voire de nouveaux dispositifs à développer.

La participation active aux projets concernant la zone du canal

Le diagnostic territorial, entamé depuis 2009, a été élargi à l'ensemble de la zone du canal pour mieux la prendre en considération dans le développement global de la Région et dans l'élaboration du Plan directeur Canal. À cet effet, la cellule du Marketing urbain a :

- > participé à l'élaboration de l'Atlas Canal ;
- > transmis les informations sur le Plan directeur Canal aux partenaires ;
- > adapté sa réflexion prospective pour nourrir les réflexions du futur Plan directeur ;
- > transmis et présenté les résultats de l'étude identitaire aux équipes sélectionnées pour remettre une offre sur l'élaboration d'un Plan directeur.

LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Sans attendre la finalisation de la stratégie d'image et de communication, des outils et des actions visant à valoriser et promouvoir les quartiers centraux et leurs habitants ont déjà été élaborés.

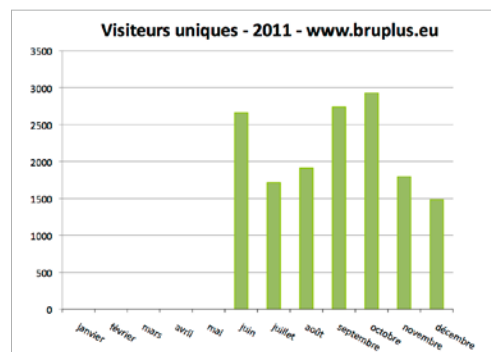
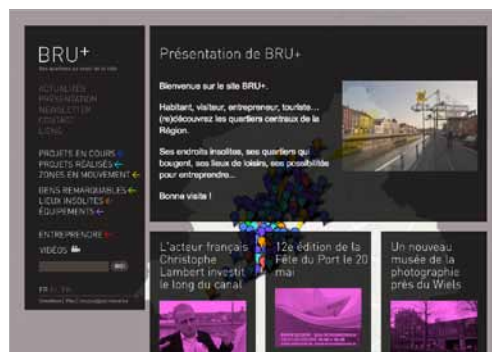
Le site Internet BRU+ (www.bruplus.eu)

Un site Internet a été développé avec l'aide d'un prestataire (Bien à Vous). BRU+ présente la zone d'une manière moins institutionnelle, en mettant à l'honneur les personnes, les lieux et les initiatives publiques, privées, associatives... qui en font sa richesse.

Sa mise en ligne a fait l'objet d'une conférence de presse le 6 juin (en présence de la Ministre en charge de la Rénovation urbaine et des Fonds structurels) et d'une large publicité: diffusion de 10.000 cartes postales dans les bars, restaurants, cafés et magasins de la Région de Bruxelles-Capitale, publicité radiophonique sur Vivacité («Bruxelles allez-retour» du 18 mai 2011), visuel publicitaire dans la Tribune de Bruxelles (du 7 au 13 juin 2011) et Brussel Deze Week (du 17 au 23 juin 2011).

Le second semestre a été mis à profit pour développer et actualiser régulièrement le site.

Sa consultation (14.706 visiteurs uniques du 1^{er} juin au 31 décembre; soit une moyenne mensuelle de 2.100) reflète un intérêt évident pour son contenu.





Les vidéos : témoignages d'habitants des quartiers

« Je suis le plus beau du quartier »

Une série de vidéos « Je suis le plus beau du quartier » revisite le parcours Foto Kanal 2010, coproduit par l'ADT, Platform Kanal et le photographe Kurt Deruyter.

Les thèmes abordés : l'avis des jeunes photographiés, l'opinion des passants sur l'exposition et la réalisation du parcours.

Elles sont en ligne sur le site BRU+ et sur une page spécifique You Tube, pour en augmenter la visibilité.

« Les visages des quartiers »

Une nouvelle série intitulée « Les visages des quartiers » a été développée en 2011.

Il s'agit de montrer par des témoignages d'habitants une facette plus positive des quartiers : Ziambi, Marie-Rose, Rodrigo et Gülcan, quatre personnalités bien différentes, très impliquées dans la vie de leurs quartiers respectifs, parlent à leur façon de Cureghem (Anderlecht), Molenbeek-Maritime, Saint-Josse et Sainte-Marie (Schaerbeek).

Mise en ligne prévue dans le courant du premier semestre 2012.



La publication : « Images et réalités d'une jeunesse bruxelloise »

En 2010, l'ADT et Platform Kanal présentaient « Je suis le plus beau du quartier », un projet photographique développé dans le cadre de l'édition 2010 du Festival Kanal.

En 2011, l'ADT et Platform Kanal, en collaboration avec le photographe Kurt Deruyter et un bureau de graphisme (Kidnap Your Designer), ont développé un ouvrage rappelant le parcours photographique de 2010 et présentant en textes et images la perception de 9 jeunes sur leurs quartiers.

Diffusion prévue en juin 2012.

La préparation de Foto Kanal 2012

Souhaitant prolonger la collaboration avec Platform Kanal, l'Agence a entamé dès septembre la préparation de l'édition 2012 du projet Foto Kanal.

Il s'agit de donner une dimension plus participative à l'évènement de 2010 : les photographies à afficher dans l'espace public seront réalisées par les jeunes eux-mêmes. Leur encadrement sera assuré par le photographe Kurt Deruyter.

Les photographies seront exposées dans l'espace public, autour de 3 lieux stratégiques du Festival Kanal 2012 : les Abattoirs (Anderlecht), la Porte de Ninove (Molenbeek-Saint-Jean), la place Sainctelette (Ville de Bruxelles).

LE PARTENARIAT : LA PLATEFORME

Dans son rôle d'animateur, l'ADT fait participer activement les partenaires de la Plateforme à toutes les étapes du projet, soit par des contacts individuels soit par des réunions thématiques :

- > 11 janvier 2011 : réunion avec les Communes pour préparer les ateliers territoriaux de l'étude identitaire ;
- > 17 février 2011 : présentation du site Internet BRU+ et présentation des vidéos sur le projet Foto Kanal ;
- > 30 juin 2011 : brainstorming avec les acteurs économiques du projet sur la manière de communiquer ensemble sur l'esprit d'entreprise dans la ZIP ;
- > 14 juillet 2011 : présentation et discussions sur les premières conclusions de l'étude identitaire ;
- > 8 novembre 2011 : présentation des conclusions de l'étude identitaire et des phases suivantes du projet (réflexion prospective, stratégie d'image et de communication) ;
- > 13 décembre 2011 : présentation de l'analyse des résultats du questionnaire relatif à la réflexion prospective sur la ZIP et groupes de travail sur différents thèmes issus du questionnaire.

LE TRAVAIL DE RÉSEAU

L'ADT a mené un travail de mise en réseau et d'information à travers la rencontre d'acteurs de terrain ou d'organismes pertinents et la participation à des événements en lien avec la ZIP.

Ainsi, la collaboration avec Platform Kanal a été poursuivie et l'Agence a participé au jury d'évaluation des projets des antennes locales Atrium, organisé dans le cadre de l'appel à projets 2011. ■

PARTICIPER À DES RÉSEAUX ET PROJETS EUROPÉENS



En 2011, l'ADT s'est inscrite dans une dynamique d'échange d'expériences et de bonnes pratiques avec d'autres villes européennes.



EUROCITIES : ÉCHANGER SUR LA GOUVERNANCE MÉTROPOLITAINE

Après sa participation au projet européen URBACT – Joining Forces sur la gouvernance métropolitaine (2008-2010), l'Agence a poursuivi des échanges européens sur la thématique métropolitaine en participant au groupe de travail sur les aires métropolitaines, mis en place par EURO CITIES. L'ADT y représente la Région de Bruxelles-Capitale depuis février 2011, à la demande de la Direction des Relations extérieures (Relex) du Ministère.

Partant du principe que les aires métropolitaines sont une réalité en Europe et qu'elles constituent un niveau pertinent pour rencontrer les objectifs stratégiques de «Europe 2020», ce groupe de travail a pour objectif de sensibiliser la Commission et les autres institutions européennes à la nécessité de prendre en compte le rôle des aires métropolitaines et d'intégrer le principe de coopérations métropolitaines dans les différents programmes européens (Fonds structurels, INTERREG, URBACT, ESPON...).

Le groupe de travail, après avoir rencontré divers acteurs et organismes européens, a produit en 2011 deux documents :

- > une déclaration intitulée «Functional area matters» (les aires fonctionnelles sont importantes) ;
- > un document de référence intitulé «Cities cooperation beyond their boundaries: evidence through experience in European cities» (les villes coopérant au-delà de leurs limites administratives : la preuve par l'expérience des villes européennes).

Les réunions du groupe ont aussi été l'occasion d'échanges entre les villes participantes sur la façon de gérer les aires métropolitaines. Ces échanges seront intensifiés en 2012.

La participation de l'Agence à ce groupe de travail :

- > assure la représentation de la Région sur un thème stratégique pour son futur ;
- > permet à la Région et à l'ADT d'être régulièrement informées sur des méthodes de gestion des aires métropolitaines, ainsi que sur l'évolution des politiques européennes, et notamment la future politique régionale ;
- > permet à l'ADT de nourrir sa réflexion sur la gouvernance métropolitaine et de tisser des contacts avec d'autres grandes villes européennes.

Pour 2012, le groupe de travail envisage de comparer les aires métropolitaines des villes membres, de mener des réflexions sur les thématiques de gouvernance et des relations urbaines/rurales et d'assurer une veille sur l'évolution de la réforme en cours de la politique régionale européenne.



LE PROJET INTERREG IVB – RESPOND 2015 : REPENSER LA PARTICIPATION

L'ADT participé à la mise au point d'un projet européen, initié et coordonné par la ville de Stuttgart, dans le cadre du programme INTERREG IVB Europe du Nord-Ouest.

Le projet RESPOND 2015 a pour objectif d'établir des processus de participation réactifs et pertinents sur les grands projets urbains. Il répond ainsi à la demande faite dans l'Accord de Gouvernement 2009-2014 que « l'ADT développe un pôle d'expertise en matière de participation citoyenne ».

En synthèse, le projet vise à :

- > organiser une conférence sur les bonnes pratiques en termes de participation ;
- > développer un logiciel à partir d'un projet de recherche de Sint-Lukas, portant sur le développement d'une plateforme virtuelle de présentation et de dialogue sur les grands projets urbains ;
- > tester ce logiciel avec les parties prenantes dans la mise en œuvre du schéma directeur Quartier européen ;
- > organiser une formation sur la participation à destination des acteurs publics bruxellois en charge de projets urbains ;
- > participer aux échanges européens.

La mise au point du dossier du projet, déposé en octobre 2011, a nécessité de nombreuses réunions avec les partenaires européens et des acteurs régionaux bruxellois (CIRB, Innoviris, Sint Lukas...).



LE PROJET URBACT-LINKS : PRÉSENTER LES BONNES PRATIQUES DE L'ADT

La Commune d'Anderlecht a invité l'ADT à présenter son approche novatrice en matière de Marketing urbain aux villes partenaires du projet européen URBACT-Links auquel la Commune participe.

Les villes européennes et la Commission européenne ont été fortement intéressées par la méthodologie et les actions développées par l'ADT pour promouvoir des anciens quartiers historiques.

S'INFORMER SUR LES PROGRAMMES ET PROJETS EUROPÉENS

L'Agence participe également aux réunions :

- > CORDIRELEX, organisées par la Direction des Relations extérieures (Relex) du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, pour se tenir informée des différents développements en matière d'actions ou de projets européens mis en place par la Région et les organismes para-régionaux ;
- > d'information sur les programmes URBACT, INTERREG IVB et INTERREG IVC afin d'étudier les possibilités de financements européens et de coopération avec d'autres villes européennes. ■

UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

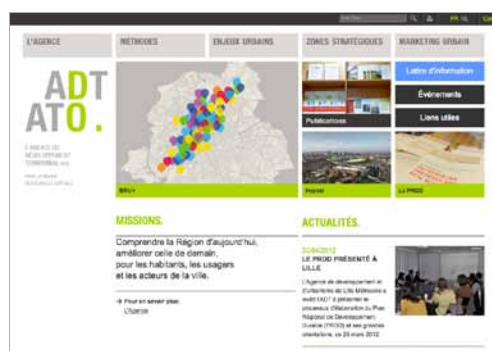


DIFFUSER ET SE FAIRE CONNAITRE

Le site Internet www.adt-ato.be

En 2011, le site Internet de l'ADT a été consulté par 17.999 visiteurs uniques, soit une augmentation de 52 % par rapport à 2010. L'évolution de la fréquentation du site est liée à l'envoi des lettres d'information de l'ADT.

Durant le 2^e semestre 2011, le site Internet a été reconfiguré afin de mieux répondre aux besoins en communication de la structure. Un prestataire (Bien à vous) a été désigné pour améliorer l'ergonomie du site et développer de nouvelles fonctionnalités, tout en respectant la charte graphique de l'ADT. Le nouveau site a été mis en ligne en décembre 2011. Il est hébergé sur les serveurs du CIRB.



La lettre d'information ADT-ATO INFO

Quatre lettres d'information ont été envoyées à près de 12.500 contacts :

- > 27 avril 2011 : diffusion de l'État des lieux du PRDD, mise en ligne du site Internet Bru+, avancées dans le Quartier européen, schéma directeur Reyers, visite à vélo des zones stratégiques ;
- > 28 juillet 2011 : diffusion du rapport annuel ;
- > 21 novembre 2011 : annonce du colloque « Le Logement étudiant à Bruxelles : enjeux et perspectives », dont l'ADT était partenaire ;
- > 12 décembre 2011 : annonce de la conférence « de passage en ville » donnée par Frank Segebade sur la coopération métropolitaine des lands de Berlin et de Brandebourg.

Les actions de communication liées au PRDD

Les Cahiers de l'ADT

Dans le cadre de sa mission d'assistance à l'élaboration du PRDD, l'Agence a co-rédigé l'« État des lieux du PRDD – phase préparatoire », un diagnostic des politiques qui ont été menées dans les principales compétences régionales.

Il a fait l'objet de 3 Cahiers de l'ADT, disponibles sur le site Internet de l'ADT.

Une plaquette de présentation

Par ailleurs, une plaquette expliquant le processus d'élaboration du PRDD a été réalisée et diffusée à l'occasion du salon bruxellois de l'immobilier, REALTY.

Le site Internet du PRDD

Un site Internet (www.bruxellesplus10.be) a été réalisé afin de servir de support de communication durant les deux premières phases du PRDD (état des lieux et phase prospective). Ce site, conçu par les consultants chargés de l'organisation des ateliers prospectifs, a été régulièrement alimenté par l'ADT. Il mettait également à disposition des participants des ateliers toutes les informations nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Des reportages vidéo

Lors de la phase prospective, l'ADT s'est chargée de la réalisation de vidéos et de photos. Témoignages des ateliers participatifs, ces vidéos en retracent le cheminement et relatent les points de vue des participants et du Gouvernement. Ces productions serviront, entre autres, d'outils lors de l'exposition retraçant le processus d'élaboration du projet de PRDD.

Un plan de communication

Le Gouvernement a chargé le prestataire Minale de définir le plan de communication pour faire connaître le PRDD. Il s'agit notamment d'élaborer pour 2012 une stratégie, un logo, une charte graphique... L'ADT a accompagné la mission du prestataire.

Ce même prestataire a également été chargé des aspects graphiques des documents à produire en vue du colloque « Bruxelles Métropole ».





L'ADT dans les médias

En 2011, l'Agence a été citée à de nombreuses reprises dans les médias belges :

- > De Morgen, 28 janvier 2011, «De luchtkastelen van Brussel» ;
- > Trends Tendances, 2 mai 2011, «À Bruxelles, le “tout au logement” n'est pas une solution» ;
- > La Dernière Heure, 6 juin 2011, «Prolongement de l'aide aux quartiers bruxellois en déclin ?» ;
- > La Libre Belgique, 6 juin 2011, «34 projets pour redynamiser la zone canal d'ici 2013» ;
- > Le Soir, 6 juin 2011, «Bruxelles veut prolonger l'aide européenne à ses quartiers en déclin» ;
- > Skynet Actu et Sport, 6 juin 2011, «Bruxelles tente d'obtenir le prolongement de l'aide de l'Europe à ses quartiers en déclin» ;
- > Télé Bruxelles, journal du 6 juin 2011, «Des projets pour redynamiser la zone du canal» ;
- > Brussel Nieuws, 7 juin 2011, «Nieuwe site zet vernieuwing kanaalzone in de kijker» ;
- > EvelyneHuytebroeck.be, 7 juin 2011, «De nouveaux outils pour mettre en lumière les investissements européens à Bruxelles» ;
- > Métro, 7 juin 2011, «Bruxelles tente de séduire l'Europe» ;
- > La Libre Belgique, 14 juin 2011, «Le Midi remis sur les rails» ;
- > Le Soir, 3 août 2011, «De l'Europe et du Patrimoine» ;
- > Le Vif / L'Express, 5 août 2011, «Bruxelles, l'extraordinaire métamorphose du canal» ;
- > Trends Tendances, 5-8 septembre 2011, «Guide Immo 2011» ;
- > La Libre Belgique, 6 octobre 2011, «Les Bruxellois ont la brique dans le ventre» ;
- > La Libre Belgique, supplément La Libre essentielle Immo, 10 octobre 2011, table-ronde, «Densité et multifonctionnalité urbaines» ;
- > Brussels Nieuws, 10 novembre 2011, «Van den Brandt: 'Masterplan voor Brussels onderwijs nodig'» ;
- > Le Soir, 29 novembre 2011, «Logements étudiants en débat» ;

ainsi que dans plusieurs lettres d'information :

- > Connect, mai 2011, «Identiteitsonderzoek in steden» ;
- > Atrium, 30 mai 2011, Brèves, «Bru+» ;
- > Inter-environnement Bruxelles, 16 juin 2011, «Reyers : reconstruction du tissu urbain» ;
- > Inter-environnement Bruxelles, 6 octobre 2011, «Promenons-nous le long de la Jonction» ;
- > URBACT, Links – Future proof historic centres, Newsletter 2, 3rd term 2011, «Urban Marketing. For a farsighted and sustainable neighbourhood image».

Dans le supplément Immo de la Libre Belgique du 17 février 2011, un article sur le séminaire «Morceaux de ville durable en gestation» (Éditions et Séminaires, 8 février 2011) a mis en avant la contribution de la Déléguée au développement du Quartier européen. Une publicité soulignant le rôle de l'ADT dans les zones stratégiques a été réalisée, afin d'augmenter la visibilité de l'Agence et de faire le lien avec le contenu de l'article.



Représentation

Comme l'année passée, l'Agence a présenté sa démarche, ses missions et ses projets, en diverses occasions, dont notamment :

- > Bruxelles Mobilité, Département stratégie (présentation de la zone stratégique Tour & Taxis), 21 janvier 2011 ;
- > comité de quartier Loi (présentation du Projet urbain Loi), 1^{er} février 2011 ;
- > séminaire « Morceaux de ville durable en gestation » (présentation du Projet urbain Loi), Éditions et Séminaires, 8 février 2011 ;
- > Bruxelles Environnement, Division Ville durable (présentation de la zone stratégique Tour & Taxis), 21 mars 2011 ;
- > habitants du quartier Prairie (1210), Commune de Saint-Josse / Suède36 (présentation de l'étude de définition Saint-Lazare), 30 mars 2011 ;
- > colloque « How the EU is shaping Brussels, and vice versa » (présentation du Projet urbain Loi), 31 mars 2011 ;
- > comité de quartier Maritime (présentation de l'étude paysagère Tour & Taxis), 5 avril 2011 ;
- > séminaire « Urban Development – Trends & best practices » (présentation du Projet urbain Loi), 11 avril 2011 ;
- > « Café KANAL Bâtiments : moteurs de développement durable » (présentation de l'Inventaire des équipements), Platform Kanal, 24 mai 2011 ;
- > comité de quartier Maritime (présentation de l'état d'avancement des études paysagère et tram de Tour & Taxis), 12 septembre 2011 ;
- > Jonction « Forum 01 » (présentation de l'état des lieux de la Jonction Nord-Midi – espace public, fonctions urbaines, morphologie, flux...), BOZAR, Bruxelles, 20 septembre 2011 ;
- > réunion de la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne sur l'actualisation des plans de développement régionaux (présentation de l'état d'avancement du PRDD), Institut Destrée, Namur, 18 octobre 2011 ;
- > ...

S'INFORMER ET ÉCHANGER

L'Agence s'efforce de confronter les conceptions et les pratiques des villes belges et européennes. Ses contacts avec les acteurs clés d'un secteur et le monde académique permettent de faire évoluer la réflexion, de mieux formuler des enjeux et de proposer des solutions aux problématiques bruxelloises.



Le voyage d'étude à Bordeaux (du 5 au 8 octobre 2011)

Ce voyage d'étude a été l'occasion, pour des administrateurs et membres de l'équipe, d'un échange d'expériences avec différents acteurs de la ville menant des projets aux problématiques similaires à celles de Bruxelles. Au programme :

- > l'Agence d'urbanisme de Bordeaux – A'Urba : présentation des missions et de l'organisation de cette agence créée depuis plus de 40 ans, présentation du Schéma de Cohérence Territoriale – SCOT (document stratégique d'aménagement du territoire proche du PRDD) et visite de l'opération d'urbanisme des Bassins à Flots ;
- > l'université de Bordeaux : présentation et visite de l'opération Campus visant à réintégrer un campus des années 60-70 dans la ville, d'y promouvoir la mixité fonctionnelle tout en retravaillant le projet scientifique et le renforcement de l'attractivité de l'université ;
- > la Ville de Bordeaux : présentation de l'opération « Re-Centres » dont l'objet est la requalification urbaine des quartiers anciens de Bordeaux ;
- > la Communauté Urbaine de Bordeaux : présentation de la stratégie métropolitaine de Bordeaux et du programme « 50.000 logements » visant à densifier la ville autour des axes de transport en commun ;
- > l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique : présentation et organisation de cette structure dédiée à la mise en œuvre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Bordeaux Euratlantique (vaste projet de renouvellement urbain sur les deux rives de la Garonne), visite du secteur Saint-Jean Belcier faisant l'objet d'un projet urbain dont le cœur est la création d'un pôle tertiaire autour de la gare TGV de Bordeaux-Saint-Jean ;
- > Arc en Rêve (centre de diffusion et de sensibilisation à l'architecture contemporaine et à l'urbanisme) : présentation des missions du centre Arc en Rêve, visite guidée des aménagements de la rive droite (Zone d'Aménagement Concertée Cœur de Bastide, Jardin Botanique) et de la rive gauche (réappropriation des quais, mise en service de lignes de tram), rencontre du paysagiste concepteur de la Place Pey-Berland, opération exemplaire de la politique de rénovation des espaces publics dans le centre de Bordeaux.

Le voyage d'étude à Hambourg (du 15 au 17 mai 2011)

L'ADT a participé au voyage d'étude à Hambourg : Développement territorial durable et éco-construction, organisé par Bruxelles Environnement.

Le colloque « Bruxelles Métropole »

En novembre 2011, le Cabinet du Ministre-Président a chargé l'ADT d'organiser un colloque sur la thématique de l'aire métropolitaine bruxelloise pour le mois de mars 2012, parallèlement à l'organisation d'une exposition et à la publication d'un livre.

L'objet du colloque est de présenter le résultat du travail des 3 équipes internationales sélectionnées pour développer « une vision territoriale métropolitaine à l'horizon 2040 » et de les confronter aux visions d'experts et de politiques.



Le colloque sur le logement étudiant à Bruxelles

L'ADT a été associée au colloque sur « Le Logement étudiant à Bruxelles : enjeux et perspectives » organisé le 29 novembre par l'ULB. L'Agence a notamment participé à la table-ronde « Construire ou rénover des logements étudiants ».

L'accueil de délégations

L'Agence est régulièrement sollicitée pour accueillir des groupes intéressés par les expériences bruxelloises. En 2011, les personnes et groupes suivants ont été reçus dans nos locaux :

- > le Maire de la ville de Lisbonne, présentation et discussion autour du Projet urbain Loi, 21 janvier 2011 ;
- > des étudiants de l'Université de Manchester (« School of Environment and Development »), présentation de l'ADT, des zones stratégiques Tour & Taxis et Quartier européen, 4 avril 2011 ;
- > des étudiants de l'Université d'Orléans (3^e année de licence de géographie et d'aménagement du territoire), présentation de l'ADT, des grands enjeux de Bruxelles, des zones stratégiques Tour & Taxis et Quartier européen, 7 avril 2011 ;
- > une délégation d'urbanistes polonais « Southern District Chamber of Town Planners » de Katowice, présentation des projets urbains, 6 septembre 2011 ;
- > la Directrice d'Urban Landscape – Sao Paulo Urbanismo, présentation des zones stratégiques et des missions de l'ADT, 23 septembre 2011 ;
- > une délégation de l'Euro-India Center, présentation de la Région de Bruxelles-Capitale, des projets urbains et de la zone stratégique Tour & Taxis, 10 octobre 2011 ;
- > une délégation d'architectes des Caraïbes « Cariforum », présentation des projets urbains, 19 octobre 2011 ;
- > des étudiants de l'École Nationale Supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand (filiale Entre Ville Architecture et Nature, Master 2), présentation des zones stratégiques en Région de Bruxelles-Capitale et des missions de l'ADT, 2 novembre 2011 ;
- > une délégation d'étudiants du programme 4Cities « Unica Euromaster in Urban Studies », présentation de la Cité administrative de l'État, 7 décembre 2011 ;
- > ...



Les réseaux européens

Dans le but d'échanger les expériences et les bonnes pratiques avec d'autres villes européennes, l'Agence a participé à plusieurs réunions de travail et rencontré des représentants de villes ou d'instances européennes :

- > Cordirelex, MRBC-Relex, Bruxelles, les 14 juin et 27 octobre 2011 ;
- > INTERREG Comtrain, le 15 février (Bruxelles), le 1^{er} mars (Bruxelles), le 6 juin (Cologne) et 13-14 septembre 2011, avec une visite du projet de réaménagement de la gare (Utrecht) ;
- > Working group – Metropolitan governance, Eurocities, Bruxelles, les 14-15 avril, 22 septembre et 7-8 décembre 2011 ;
- > la représentante du Land de Berlin à Bruxelles auprès des instances européennes, ADT, Bruxelles, 19 octobre 2011.
- > ...

Les séminaires, conférences et colloques

Les membres de l'équipe assistent et participent à divers séminaires, conférences et colloques afin d'actualiser leurs connaissances et de consolider les relations avec d'autres structures :

- > «Ateliers Transport de marchandises à Bruxelles – Workshop 1: Consolidation des flux de marchandises de et vers Bruxelles», Bruxelles Mobilité / Buck Consultants International, 3 février 2011 ;
- > «Ateliers Transport de marchandises à Bruxelles – Workshop 2: Infrastructure de consolidation», Bruxelles Mobilité / Buck Consultants International, 17 février 2011 ;
- > «Ateliers Transport de marchandises à Bruxelles – Workshop 3: Last Mile Delivery», Bruxelles Mobilité / Buck Consultants International, 2 mars 2011 ;
- > Midis de l'aménagement «Observatoire de bureaux», DEP, 10 mars 2011 ;
- > «Ateliers Transport de marchandises à Bruxelles – Workshop 4: Recommandations & conclusions», Bruxelles Mobilité / Buck Consultants International, 24 mars 2011 ;
- > «La lutte contre la vacance immobilière», IRIB, FUSL, 25 mars 2011 ;
- > «Café Kanal – Espaces Publics», Platform Kanal, 4 avril 2011 ;
- > «Table ronde: Commande d'architecture publique», bMa, 7 avril ;
- > «Urban Development – Trends & best practices», Brussels-Export & BLBE, 11 avril 2011 ;
- > «Quelle place pour les centres commerciaux à Bruxelles et en périphérie ? », Plateforme interrégionale pour un développement économique durable, 5 mai 2011 ;
- > «États généraux de l'eau. "Autour de l'eau en ville: un cycle de nouvelles alliances"», EGEB, 6 mai 2011 ;
- > «Table ronde: Modèles urbains. Le couple urbanité-mobilité à la débride des villes hybrides», bMa, BIP, 11 mai 2011 ;
- > «Gand: le succès d'une ville historique très contemporaine», Urban land Institute, Gand, 13 mai 2011 ;
- > «10 ans BRUSOC», BRUSOC – FEDER, 19 mai 2011 ;
- > «Toitures Vertes», Brussels Sustainable Economy – BSE, 19 mai 2011 ;
- > «Atelier Pyblik sur le futur quartier Tivoli», Pyblik, 24 mai 2011 ;

- > « Durabilité, mixité, compacité, densité, qualité du logement : sens univoque pour les divers protagonistes », Urban land Institute, Realty, 26 mai 2011 ;
- > « Table ronde : Temporalité urbaine. L'urbanisation comme aménagement d'une labilité territoriale », bMa, Bruxelles, 14 juin 2011 ;
- > City Marketing, Cabinet du Ministre-Président, Flagey, Bruxelles, 15 juin 2011 ;
- > « Eurocities Economic Development Forum », Eurocities, Lille, 15-17 juin 2011 ;
- > « Les enjeux socio-économiques du Plan régional d'affectation du sol "démographique" », Conseil économique et social, 16 juin 2011 ;
- > « Maillage vert », Bruxelles Environnement, 20 juin 2011 ;
- > « Projets de Mobilité pour l'Est de Bruxelles », Fondation pour l'Environnement Urbain (FFUE), 21 juin 2011 ;
- > « Mediacademy », Mediagus, 22 juin 2011 ;
- > « Table ronde : Sociologie urbaine. Critiques et perspectives d'une analyse socio-spatiale de Bruxelles », bMa, 30 juin 2011 ;
- > « Midis du logement – Observatoire des loyers 2010, SLRB, Pavillon Porte de Ninove, 1^{er} juillet ;
- > « Le commerce à Bruxelles : quelles politiques pour demain ? », Groupe Ecolo Parlement bruxellois, 6 juillet 2011 ;
- > « Summer Lab Festival Kanal : présentation des projets », Platform Kanal, 25 août 2011 ;
- > « Brussels summer university », Aula Magna, FUSL, 3 septembre 2011 ;
- > « Forum Jonction Nord/Midi », comité Jonction, BOZAR, 20 septembre 2011 ;
- > « Live tomorrow – work tomorrow : un regard métropolitain sur le développement de Bruxelles », Kamer van Koophandel, Centre de Congrès ING, 21 septembre 2011 ;
- > « Découverte de Paris et de ses projets innovants de gestion et de développement urbain », AMCV, Paris, 26-30 septembre 2011 ;
- > « Projet Decostation », Atrium, Gare du Midi, 29 septembre 2011 ;
- > Participation à l'assemblée générale BECI, BECI, 4 octobre 2011 ;
- > « Europe in my region 2011 – The Brussels experience : EU co-financed projects », FEDER-EFRO, Bruxelles, 11-12 octobre 2011 ;
- > « Property meetings : Les centres commerciaux du futur et le retail à l'horizon 2020 » / De winkelcentra van de toekomst en retail tegen het jaar 2020, Éditions & Séminaires, 12 octobre 2011 ;
- > « Forum citoyens : proposition pour une politique participative de l'eau à Bruxelles », Egeb – MTSE – Région Bruxelles-Capitale, 14 octobre 2011 ;
- > « L'ère des métropoles », Brussels Metropolitan Symposium, 17 octobre 2011 ;
- > « Quelles innovations pour l'insertion socioprofessionnelle des peu qualifiés ? », Actiris, BIP, 21 octobre 2011 ;
- > « Sécurité et qualité de vie à Bruxelles », 5^e journée d'étude annuelle, VUB, GC De Markten, 4 novembre 2011 ;
- > « Brussel Vastgoed 2011 : Management producties », 8 novembre 2011 ;
- > « Werken aan werkloosheid : uitdagingen en kansengroepen », BWR, 8 novembre 2011 ;
- > « Forum des Projets Urbains », Innovapresse, Paris, 8 novembre 2011 ;

- > «Gentrification à Bruxelles, mythes et réalités», Les midis de l'Urbanisme, École urbaine de l'ARAU, 17 novembre – 20 décembre 2011 ;
- > «Élaboration d'un Plan Directeur Canal – Journée d'information», Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 18 novembre 2011 ;
- > «Conférence annuelle du CIRB sur les médias sociaux», CIRB, 9 décembre 2011 ;
- > «Spatial Planning in Flanders/Belgium: challenges for policy, opportunities for society», Policy Centre Spatial Planning and Housing, Leuven, 15-16 décembre 2011 ;
- > ...

Le monde académique

L'Agence participe aux comités de suivi des recherches traitant du thème du développement urbain, organisés par «Prospective Research for Brussels – Brain Back to Brussels (Innoviris)».

Des membres de l'équipe sont régulièrement appelés à participer aux jurys des instituts d'architecture et d'urbanisme lorsque les sujets ont un lien avec les missions de l'Agence :

- > Jury de fin d'étude du master en architecture du paysage, Université de Gembloux, Bruxelles, 18 mai 2011 ;
- > Jury Sint Lukas School, visie voor de zone tussen Zuid-Weststation, Sint-Lucas school, Bruxelles, 24 mai 2011 ;
- > Jury d'évaluation des projets des antennes locales Atrium «Appel à projet 8», Atrium, Bruxelles, 24 mai 2011 ;
- > Jury de sélection des projets culturels / participatifs «Participez, Embellissons!» proposés pour le Contrat de quartier Pont de Luttre, Commune de Forest, Bruxelles, 30 mai 2011 ;
- > Jury d'évaluation des travaux d'étudiants sur l'aménagement des zones de gares à Bruxelles, Atelier Space Speculation, Faculté d'Architecture de La Cambre-Horta, Bruxelles, 28-29 juin 2011 ;
- > Jury d'évaluation des travaux d'étudiants sur l'aménagement d'une nouvelle Jonction à Bruxelles, Atelier Space Speculation «SuperJonction», Faculté d'Architecture de La Cambre-Horta, Bruxelles, 23 décembre 2011 ;
- > ...

Le rapprochement avec le monde académique s'opère également par l'accueil de stagiaires (pay-sagistes, urbanistes...) qui ont ainsi l'occasion de se familiariser avec des pratiques professionnelles. Réciproquement, les travaux des stagiaires alimentent la réflexion et contribuent utilement à la réalisation des tâches des membres de l'équipe.

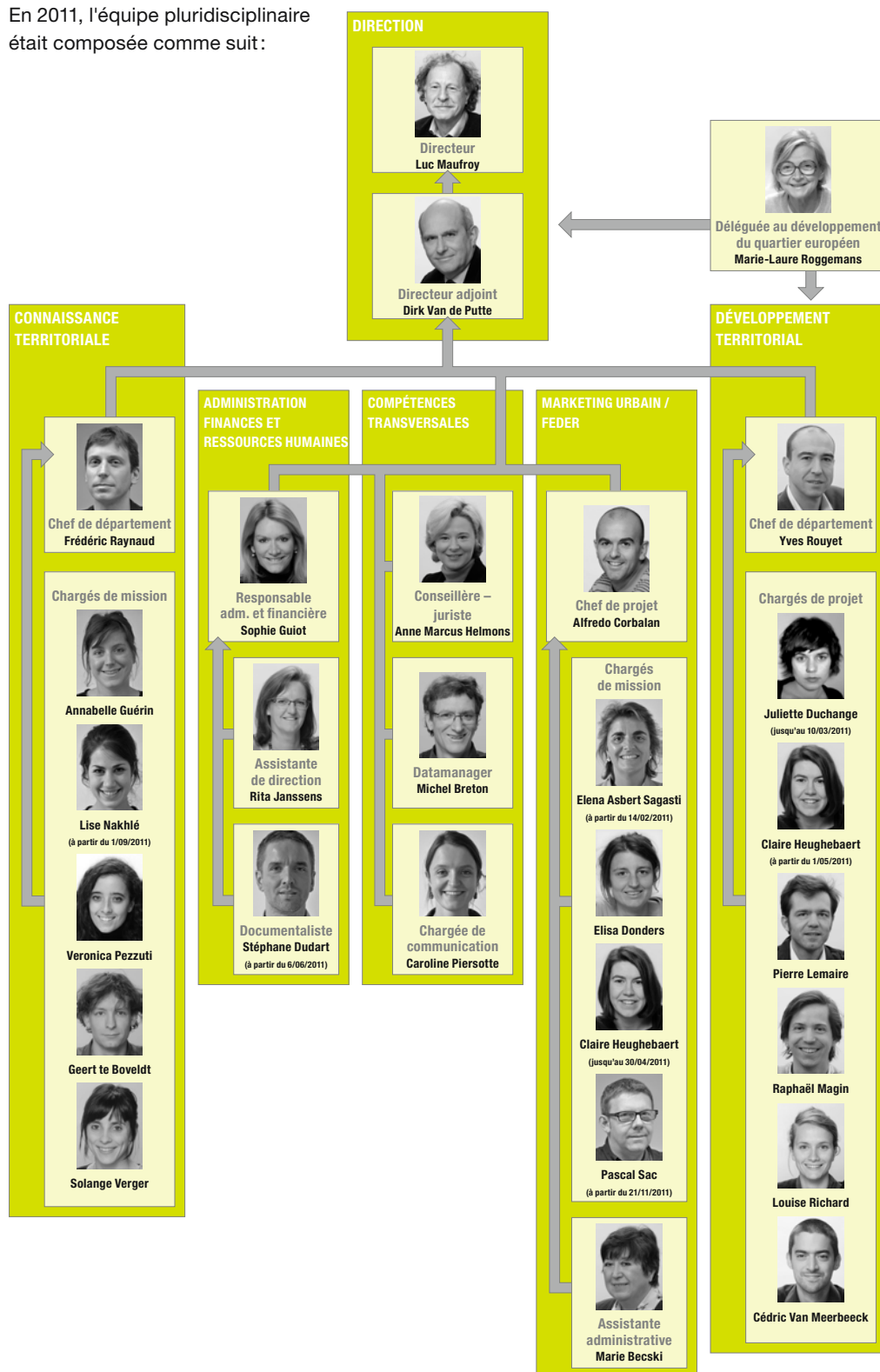
VALORISER

L'ADT contribue à la valorisation de l'image de Bruxelles en étant présente dans la délégation de la Région de Bruxelles-Capitale, à l'occasion de différents salons :

- > «Salon international de l'immobilier MIPIM 2011», Cannes, 8-11 mars 2011 ;
- > «Salon de l'immobilier REALTY 2011», Bruxelles – Tour & Taxis, 24-26 mai 2011. ■

L'ÉQUIPE

En 2011, l'équipe pluridisciplinaire était composée comme suit :



LES FORMATIONS

Pour affiner, actualiser et/ou compléter leurs connaissances et expertise, les collaborateurs sont invités à s'inscrire à diverses formations. Ainsi, en 2011, les formations suivantes ont été suivies :

- > «Executive programme en immobilier», Solvay Business School of economics and management, année académique 2010-2011 ;
- > «Executive Master en immobilier», Facultés universitaires Saint-Louis (FUSL), année académique 2010-2011 ;
- > Masterclass Tivoli, Pyblik, 24-26 mai 2011 ;
- > Missions et enjeux pour les SISP et la SLRB, RBDH, 7 juin 2001 ;
- > cours collectifs de Néerlandais (pendant l'heure de midi), LSI, à partir de septembre 2011 ;
- > formation Winbooks, Polynome, 20 octobre 2011 ;
- > formation Photoshop, JL Gestion, 7-8 novembre 2011 ;
- > Marchés Publics – actualité juridique, Escala, 9 novembre 2011 ;
- > formation html, JL Gestion, 14 novembre 2011 ;
- > Word 2010 Avancé, Bruxelles Formation, 17 et 24 novembre 2011. ■

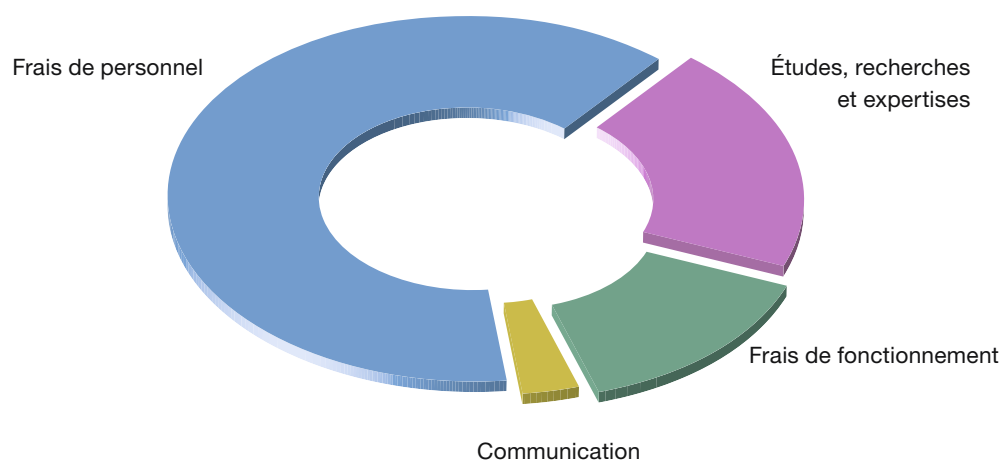
LES MOYENS FINANCIERS

Un subside régional alloué annuellement permet à l'Agence d'assurer son fonctionnement. En 2011, le montant inscrit dans le budget régional est de 2.413.000 euros.

En outre, pour assurer la mise en œuvre du projet de Marketing urbain pour la Zone d'intervention prioritaire, l'Agence bénéficie d'un subside spécifique de 550.845,93 euros correspondant aux dépenses éligibles au FEDER en 2011.

Les dépenses totales en 2011 s'élèvent à 2.883.955,83 euros réparties comme suit :

DEPENSES	2011	%
Frais de personnel	1.833.052,81	64%
Études, recherches et expertises	561.024,89	19 %
Frais de fonctionnement	406.267,59	14 %
Communication	83.610,54	3 %
TOTAL GÉNÉRAL	2.883.955,83	100 %



WWW.ADT-ATO.BE